

RESTAURATION DE MILIEUX TOURBEUX : QUELLE INFLUENCE POUR LA GRANDE FAUNE SAUVAGE ET POUR LA CHASSE ?

Un diagnostic pour construire de meilleures synergies
entre acteurs des milieux naturels et forestiers





Objet	4
Objectifs des projets LIFE	7
Pourquoi et comment les milieux fagnards des hauts-plateaux ardennais sont-ils visés par les projets LIFE?	10
État des lieux	14
Les habitats visés et les menaces pesant sur ces habitats	17
Les habitats ouverts des hauts-plateaux : milieux tourbeux, landes humides et landes sèches	17
Les habitats des forêts feuillues naturelles	19
Les habitats des fonds de vallées	20
Principales solutions de restauration apportées par les projets LIFE ayant potentiellement un impact sur la grande faune sauvage et sur la chasse	22
Les premiers résultats	25
Influences des projets LIFE-Nature sur la grande faune et sur la chasse	26
L'équilibre « forêt-faune »	28
Les modifications liées aux projets LIFE	36
Les différentes modifications des milieux en lien avec les actions entreprises par les projets LIFE	36
Conversion des peuplements résineux en conditions inadéquates	38
la mise sous statut de protection	49
Rapportage des interventions et des interviews des différentes parties prenantes au Colloque « Les projets LIFE, un plus pour la grande faune sauvage ? »	50
Les bonnes pratiques	58

Objet



Objet

Ces dernières années, les hauts-plateaux ardennais ont vu se multiplier de gigantesques travaux signés « PROJET LIFE ».

D'où sortent-ils ? Et dans quel but précis investit-on tant de moyens et d'énergie ? Quels sont leurs impacts pour la grande faune sauvage et la chasse ? Leur sont-ils favorables, et sinon comment les rendre favorables ?

Cette brochure tente d'apporter des réponses à ces questions en synthétisant les tenants et aboutissants de tous les projets LIFE s'intéressant aux milieux fagnards des hauts-plateaux ardennais. Six projets sont consacrés à ces milieux en Wallonie, les quatre premiers étant achevés, et les deux derniers toujours en cours: Saint-Hubert (2003 – 2007), Plateaux des Tailles (2006 – 2010), Croix-Scaille (2006 – 2009), Hautes-Fagnes (2007 – 2012), Lomme (2010 – 2014) et Ardenne liégeoise (2012 – 2018).

Les actions de protection et les importants travaux de restauration qu'ils ont initié couvrent désormais pratiquement tous les hauts-plateaux ardennais wallons en assurant la continuité d'un réseau de sites de la frontière française à la frontière allemande.

Objectifs des projets LIFE

QU'EST-CE QU'UN PROJET LIFE ?

LIFE est un acronyme qui signifie L'Instrument Financier de l'Union européenne pour l'Environnement. Ces moyens financiers sont mis à disposition via la politique environnementale de l'Union européenne (U.E.) pour soutenir des stratégies de conservation de la nature, et très spécifiquement Natura 2000 dans le cadre des LIFE Nature. C'est principalement sur base de ce soutien, d'un cofinancement par la Wallonie, et d'une participation de différents partenaires ou co-financeurs privés que nos six projets LIFE ont pu voir le jour.

LES MOYENS FINANCIERS

Les six projets LIFE milieux fagnards des hauts-plateaux ardennais représentent un budget total de 21 717 240 euros (financés de la manière suivante : 50% par la Commission européenne, 49% par le Service Public de Wallonie et 1% par différents partenaires (Conseil cynégétique dans le cas de Saint-Hubert). 30% de ce budget sert à acquérir les terrains ou compenser des pertes de droits (pour sortir de l'emprise de la spéculation sylvicole des propriétaires privés par exemple, voir menaces et solutions plus bas). Le budget total affecté aux projets LIFE par l'U.E dans l'Europe entière s'élève quant à lui à 2,143 milliards d'euros pour la période 2007-2013. C'est la preuve en chiffres que les LIFE milieux fagnards font partie d'une vaste stratégie de restauration et de conservation de la nature à l'échelle de l'U.E.



QU'EST-CE QUE NATURA 2000 EN QUELQUES MOTS ?

- Les principales bases légales de Natura 2000 sont des directives européennes. La directive « Habitats » constate en 1992 que *les habitats naturels ne cessent de se dégrader et qu'un nombre croissant d'espèces sauvages sont gravement menacées*¹. On parle du phénomène de *la perte de biodiversité* observé ces dernières décennies, et dont on s'attend qu'il s'amplifie encore. La fragmentation et la destruction continue des habitats naturels² en sont principalement à l'origine.
- La première réaction concrète à cette menace est l'identification d'environ 200 types d'habitats et de 700 espèces végétales et animales d'importance communautaire. *La conservation à long terme de ces espèces ne peut pas être assurée en protégeant des poches naturelles isolées, quelle qu'en soit la valeur individuelle*³.
- C'est pour cette raison que Natura 2000 consiste à mettre en place un réseau écologique. Ce réseau s'appuie sur quatre types de zones : *les zones noyaux pour conserver les écosystèmes, les habitats, les espèces et les paysages d'importance européenne ; les couloirs ou les relais, qui permettront d'améliorer la cohérence des systèmes naturels ; les zones à restaurer, où les éléments dégradés des écosystèmes, des habitats et des paysages d'importance européenne devront être réparés ou certaines zones complètement restaurées ; les zones tampons, qui consolident le réseau et le protègent contre les influences extérieures préjudiciables*⁴. Cette approche par zone ne



La canneberge est un arbrisseau
ne dépassant pas 30 cm de haut,
typique des tourbières.

1 Directive 92/43/CEE, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, Conseil de l'U.E. du 21 mai 1992.

2 Lebrun P. (2006), *Biodiversité : État, enjeux et perspectives*.

3 Document de travail de la Commission, *Natura 2000*, Commission des Communautés européennes, Bruxelles, le 27 décembre 2002.

4 Conseil de l'U.E. (1996), cité par Mougenot C. (2003), *Prendre soin de la nature ordinaire*.

fait donc pas toujours directement appel à un caractère biologique exceptionnel. Une zone peut être désignée Natura 2000 parce qu'elle représente un couloir de liaison, ou une zone tampon entre deux zones noyaux par exemple.

- Actuellement, 18% du territoire de l'U.E. (et 13% en Wallonie) sont protégés par le statut Natura 2000. Cela fait de lui le plus grand réseau d'espaces protégés au monde.
- Précisons que la stratégie Natura 2000 n'est pas seulement un système de réserves naturelles au sens strict, où l'activité humaine est exclue. Le réseau est composé de réserves, mais il est également composé de zones de production sylvicole et agricole. Ces différentes entités peuvent être des propriétés privées et publiques, et l'objectif est d'en assurer, à l'avenir, la gestion durable du point de vue écologique, économique et social. Les activités humaines, dont la chasse, y sont donc maintenues tant qu'elles n'hypothèquent pas les buts visés par le maintien ou la restauration des habitats et des espèces.

QUEL EST LE LIEN ENTRE LIFE ET NATURA 2000 ?

Les projets LIFE s'intéressent aux habitats du réseau Natura 2000 dont l'évaluation de l'état de conservation est alarmante. La pire évaluation – à l'échelle de l'U.E. – revient au groupe d'habitats des tourbières et des bas-marais⁵. C'est précisément pour inverser ce constat que nos 6 projets LIFE se mobilisent et qu'ils deviennent les partenaires financièrement armés de la stratégie Natura 2000. Les moyens financiers consentis doivent ainsi permettre de restaurer massivement les zones qui ont été dégradées de différentes manières (voir les menaces ci-après).

5 http://ec.europa.eu/environment/nature/info/pubs/docs/nat2000news/nat26_fr.pdf



La callune (ou bruyère commune) se rencontre dans toute l'Europe sur des terrains pauvres et acides.

Pourquoi et comment les milieux fagnards des hauts-plateaux ardennais sont-ils visés par les projets LIFE ?

L'ORIGINE DE L'INTÉRÊT DE NATURA 2000 POUR CES MILIEUX⁶

Les hauts-plateaux ardennais représentent un patrimoine biologique unique et isolé en Europe occidentale. L'exploitation séculaire de leurs écosystèmes par une activité humaine modérée a entraîné des modifications importantes du paysage, et l'apparition puis l'extension des tourbières, des bas-marais et des landes humides. À partir du milieu du 19^e siècle, les pratiques agro-pastorales traditionnelles (essartage⁷, fauchage, stiernage⁸, pâturage extensif, ...) ont progressivement été abandonnées et l'action de l'homme est devenue intensive (enrésinement après drainage des zones les plus humides, et

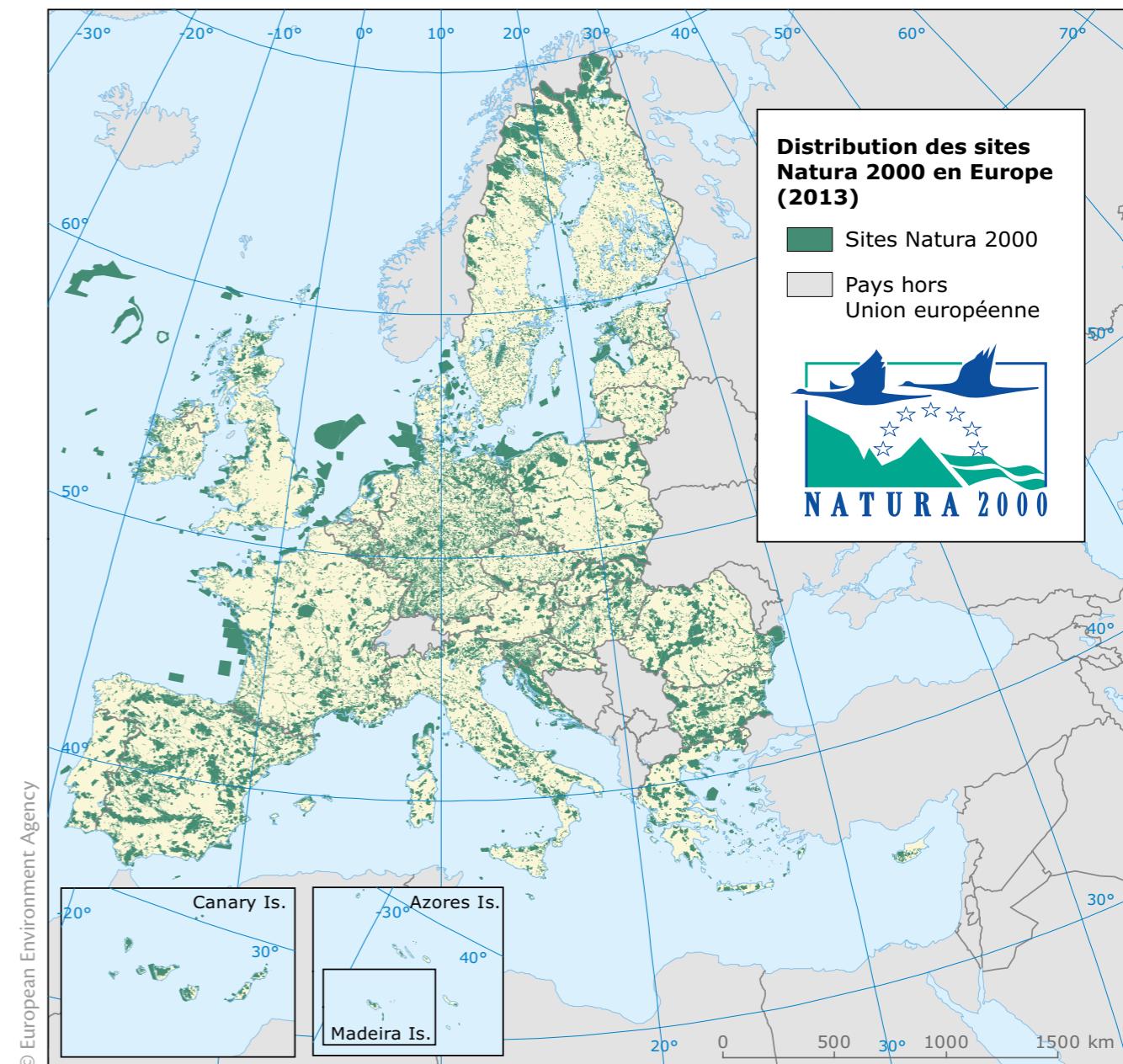
⁶ Plunus J., Parkinson D., Frankard P., Dufrêne M. (2014), *Le dernier maillon de la chaîne des tourbières des hauts plateaux ardennais : le projet LIFE+ « restauration des habitats naturels de l'ardenne liégeoise »*, Forêt Wallonne 128 : 38-49.

⁷ Défrichement d'un terrain boisé en vue de sa mise en culture temporaire ou permanente.

⁸ Consiste à ratisser, en plus des plantes fauchées, les sphagnes pour la litière du bétail. Les sphagnes sont des mousses dont la (mauvaise) décomposition est à l'origine de la tourbe des tourbières.

amendements importants des sols les plus secs pour développer un pâturage intensif). Cette intensification relativement récente de l'activité humaine a détruit – sur de vastes zones – des milieux naturels⁹ d'une valeur patrimoniale exceptionnelle. Les estimations parlent de 70 % des 15 000 ha de tourbières hautes, landes humides, tourbières boisées et bas-marais qui occupaient ces hauts-plateaux. Les 30% restants sont par ailleurs souvent en très mauvais état de conservation. Malgré la protection de bon nombre de ces milieux à partir des années '60 (Réserve naturelle des Hautes-Fagnes), une constatation s'impose depuis une vingtaine d'années : la protection seule n'est pas suffisante. En effet, largement drainés, beaucoup de ces milieux de grand intérêt biologique continuent de se dégrader (voir menaces ci-après) et nécessitent des mesures de restauration ou d'entretien (voir solutions ci-après).

⁹ Ce sont plus exactement des milieux secondaires dits semi-naturels favorisés par les pratiques agro-pastorales traditionnelles.



L'ORIGINE DES PROJETS LIFE POUR CES MILIEUX

Les enjeux évoqués appelaient à restaurer le fonctionnement écologique des zones les plus sensibles et les connexions nécessaires à une dynamique de réseau des milieux fagnards des hauts-plateaux ardennais. Cette restauration est entamée avec un premier projet LIFE en 2003. Il s'agit du projet de restauration des tourbières du haut-plateau de Saint-Hubert. Différents constats – communs aux six projets LIFE visés par la brochure – sont à l'origine de ce projet :

- Les sites visés sont constitués de nombreuses zones tourbeuses (2500 ha dans le cas de Saint-Hubert) très dégradées par un drainage intense et de nombreuses tentatives de plantations résineuses.
- Il existe une forte volonté d'améliorer la capacité d'accueil des milieux en faveur du grand gibier. (Le projet LIFE Saint-Hubert est soutenu par les chasseurs, et le Conseil Cynégétique de Saint-Hubert a participé à son financement.)
- L'amélioration de l'état de conservation doit nécessairement passer par une restauration hydrique (bouchage de drains, suppression des résineux grands consommateurs d'eau, ...). De plus, cette restauration hydrique permettrait d'améliorer le fonctionnement général des cours d'eau (diminution de l'érosion des bassins versants).
- La viabilité de certaines espèces est très gravement menacée. En 2003, la dernière population du papillon le Nacré de la Canneberge du plateau de Saint-Hubert (*Boloria aquilonaris*) venait de disparaître et de nombreuses autres espèces appartenant à la liste rouge de l'époque étaient dans une situation similaire.
- La concentration de zones restaurées en réseau sur un massif permet de développer des noyaux d'espèces rares. Ces populations autonomes deviennent autant de sources d'individus ou de gènes qui pourront coloniser d'autres sites périphériques et/ou d'autres massifs.



Les chenilles du nacré de la canneberge sont fortement dépendantes de la canneberge dont elles se nourrissent de manière quasi exclusive.

Concrètement, les lignes directrices de la restauration consistent à éliminer les plantations résineuses sans avenir, à restaurer les habitats caractéristiques des zones tourbeuses et leur fonctionnalité hydrique, et à préparer une gestion récurrente (pâturage ..., voir les solutions apportées par les LIFE ci-après).



ET APRÈS L'INTERVENTION D'UN PROJET LIFE : LA MISE SOUS STATUT DE PROTECTION

À terme, les zones restaurées bénéficient majoritairement du statut de réserve naturelle (RND s'il s'agit d'une Réserve Naturelle Domaniale), ou au minimum d'un contrat de non replantation résineuse pour 30 ans. Comme nous le verrons plus loin, les milieux restaurés nécessitent une gestion plus ou moins intense sur le long terme. C'est pour cette raison qu'il est prévu qu'une gestion dite « post-LIFE » soit assurée dans la plupart des cas par le Département Nature et Forêt (DNF), et par Natagora dans les cas des réserves naturelles gérées par cette association de protection de la nature.



Etat des lieux

Etat des lieux

La zone de travail¹⁰ des six projets LIFE couvre approximativement 5 857 ha.

Projet LIFE	Superficie des travaux de restauration (en ha)
Saint-Hubert	591
Plateau des Tailles	877
Hautes-Fagnes	3197
Croix-Scallie	275
Lomme	417
Ardenne liégeoise	500
TOTAL	5857



Plantation d'épicéa sur des sols tourbeux. Les arbres sont dépérisant.

Les habitats visés et les menaces pesant sur ces habitats

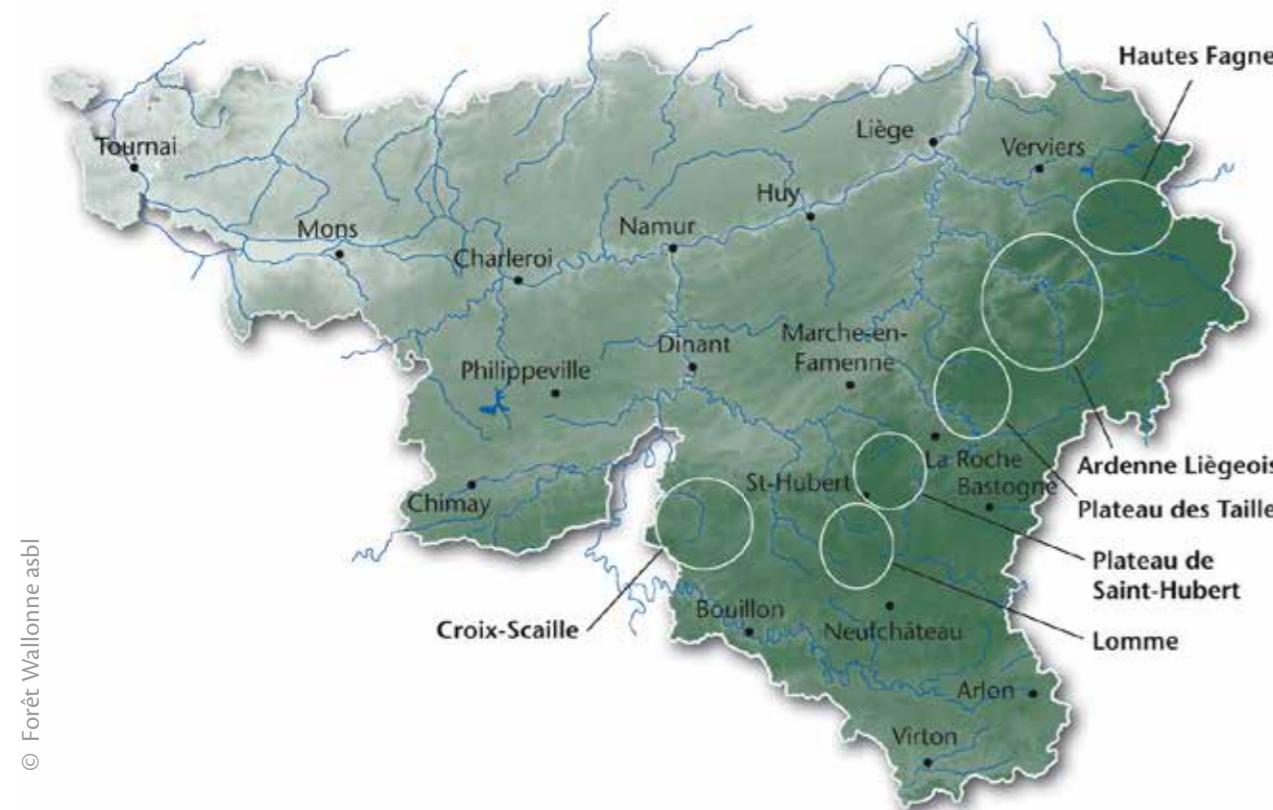
Les projets LIFE étudiés visent la restauration de [trois groupes d'habitats](#) naturels de grand intérêt biologique, auxquels sont associées différentes menaces.

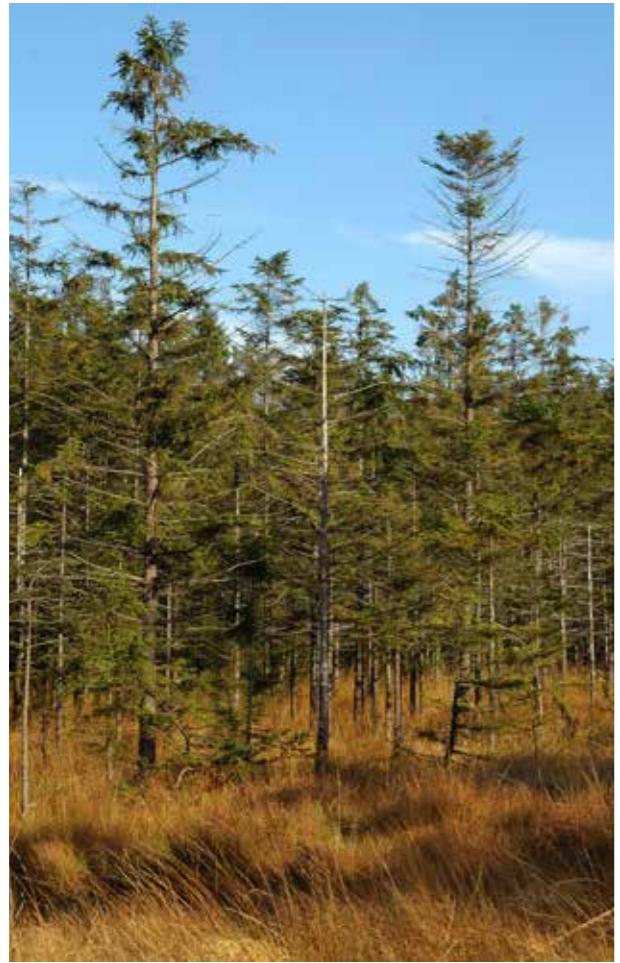
A. LES HABITATS OUVERTS DES HAUTS-PLATEAUX : MILIEUX TOURBEUX¹¹, LANDES HUMIDES ET LANDES SÈCHES

Les milieux tourbeux, les landes humides et les landes sèches sont particulièrement sensibles à trois grandes menaces :

1^{ère} MENACE • LA SPÉCULATION RÉSINEUSE

Dans les endroits où elle a entraîné l'implantation de [l'épicéa dans des conditions inadéquates](#), la spéculation résineuse fait appel à des travaux lourds particulièrement dommageables pour les milieux visés (principalement le drainage, mais aussi l'exploitation pour les coupes d'éclaircies et les coupes rases qui sont sources de tassement des sols). Or il n'existe aucune alternative – connue à ce jour – de mise en valeur durable et peu risquée pour ces types de sol dans les conditions climatiques de la Haute Ardenne¹². Par ailleurs, les coûts de restauration des milieux sont très élevés pour les propriétaires et seul un financement extérieur comme celui d'un projet LIFE peut permettre d'initier une large restauration. Cette opportunité a bien été intégrée par différents propriétaires concernés par les six LIFE étudiés puisqu'ils ont montré leur intérêt à se défaire de ces peuplements inadéquats.





2^{ÈME} MENACE : L'ASSÈCHEMENT DES MILIEUX

L'assèchement des milieux est le résultat de trois principaux processus qui peuvent tous être reliés à une présence inadéquate d'épicéa :

1. le drainage ;
2. l'évapotranspiration de l'épicéa contribue à plus de la moitié de l'effet d'assèchement des sites¹³ ;
3. l'enfoncement des cours d'eau appelé incision¹⁴.

3^{ÈME} MENACE : LA COLONISATION

La colonisation arborée, et la colonisation par les graminées sociales (principalement la molinie) sont des substitutions directes au détriment des habitats clés qui sont ciblés.

Trois cas de figure sont possibles:

1. la régénération d'épicéa ;
2. la régénération de feuillus favorisée par l'artificialisation du milieu (particulièrement via la présence de drains). Dans ce contexte précis, la régénération de feuillus (même indigènes) limite toute possibilité d'extension des milieux tourbeux (en les cernant progressivement).
3. la colonisation par la molinie, en particulier sur les sols à dessèchement estival. La molinie est une graminée normalement présente en faible abondance dans les milieux tourbeux en bon état de conservation. Cependant, les conditions hydriques dégradées (drainage, présence d'épicéa, ...) et l'eutrophisation¹⁵ ont permis à cette espèce extrêmement compétitrice – dont le développement étouffe les autres espèces – de proliférer en participant ainsi à la dégradation des milieux tourbeux.



Semis naturels d'épicéa colonisant la lande.

13 Claessens H. (Gembloux Agro-Bio Tech), com. pers., cité par Rapport LIFE-Hautes Fagnes.

14 L'incision est provoquée par une augmentation de la vulnérabilité des sols suite au manque de lumière, à un enracinement trop superficiel des berge par les résineux et à l'acidification du milieu (pessières en bordure de cours d'eau).



Forêt feuillue dégradée. Les essences compagnes (bouleau, saules, sorbier, etc) sont absentes et les jeunes plants devant renouveler la forêt sont également manquants.

B. LES HABITATS DES FORêTS FEUILLUES NATURELLES

La diversification et la régénération des forêts feuillues naturelles (boulaie tourbeuse, hêtraie à luzule et chênaie montagnarde à chêne pédonculé et à trientale) sont particulièrement visées par plusieurs facteurs de dégradation :

1^{ÈRE} MENACE : LA RECONVERSION RÉSINEUSE

La reconversion résineuse représente une menace parce que les résineux se substituent à l'habitat visé.

2^{ÈME} MENACE : LE TASSEMENT DES SOLS

Le tassemement des sols par des engins lourds entraîne notamment une mauvaise circulation de l'eau et de l'air (asphyxie) ce qui provoque un ralentissement de l'activité métabolique des radicelles et des micro-organismes associés, et des difficultés de régénération faute de bonnes conditions de germination, etc.

3^{ÈME} MENACE : LA PRESSION EXCESSIVE DE LA GRANDE FAUNE SAUVAGE

La pression excessive de la grande faune sauvage¹⁶ sur la régénération des essences forestières, et particulièrement sur la régénération des essences compagnes qui sont à l'origine de la diversification feuillue (bouleau pubescent, érable, saules, peuplier tremble, sorbier, ...).

16 Les densités ne sont pas en adéquation avec les capacités d'accueil principalement déterminées par l'aménagement forestier

C. LES HABITATS DES FONDS DE VALLÉES

De manière générale, en termes de réseau écologique et d'amélioration des connexions entre les sites des hauts-plateaux ardennais, la restauration des fonds de vallée est stratégique.

Premièrement, elle permet le développement d'espèces inféodées aux cours d'eau. Deuxièmement, grâce aux interconnexions des cours d'eau et des milieux alluviaux, elle rétablit le déplacement d'espèces entre les différents hauts-plateaux.

La présence de l'épicéa représente la principale menace des habitats des fonds de vallées puisqu'il s'est substitué à sa flore et en a appauvri leur qualité de différentes manières :

1. en les refermant et en les acidifiant (couvert dense et aiguilles-litière difficilement décomposables) ;
2. en érodant anormalement les berges, et en participant au colmatage des fonds des cours d'eau¹⁷.



SYNTHÈSE DES MENACES

Les résineux, la colonisation arborée dans son ensemble et l'envahissement par la molinie constituent les principales menaces des habitats des milieux fagnards des hauts-plateaux ardennais. La pression de la grande faune sauvage représente, quant à elle, à la fois une menace et une opportunité (voir ci plus-bas).

En résumé, parmi les solutions à trouver pour restaurer ces habitats, l'ouverture des milieux et le désenrésinement (élimination des résineux) sont des actions prioritaires.

.....

¹⁷ Les racines superficielles de l'épicéa ne permettent pas de fixer correctement les berges qui se creusent anormalement, phénomène d'incision, ce qui contribue à la libération anormale de sédiments (représentant une menace pour la truite fario et la moule perlière par exemple).

Principales solutions de restauration apportées par les projets LIFE ayant potentiellement une influence sur la grande faune sauvage et sur la chasse

RESTAURER ET ASSURER L'OUVERTURE DES MILIEUX, DONT LES FONDS DE VALLÉES.

La lutte contre la colonisation arborée et la colonisation par les graminées sociales (molinie) implique une gestion de la végétation. Au final, seule une partie (20-30%) des zones qui auront été ouvertes par les travaux est en principe destinée à conserver son caractère ouvert. Pour le reste, il est prévu que la colonisation forestière naturelle s'installe là où les densités de gibier le permettent, ainsi que dans les zones clôturées.



Coupe (broyage) d'épicéas



Vallée tourbeuse partiellement ré-ouverte



Étrépage du sol



Bouchage de drain



Drains bouchés et digues



Restauration de lande à callune



LES SOLUTIONS-ACTIONS DE GESTION RÉCURRENTE

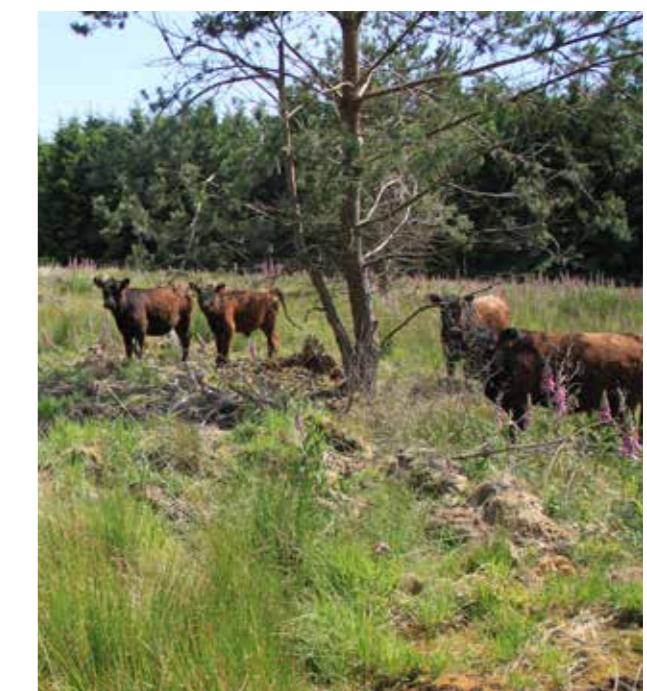
1. **Contrôle des régénérations des résineux**
2. **Fauchage** pour conserver le caractère ouvert des prairies. L'option retenue consiste à développer des partenariats avec des agriculteurs locaux grâce au soutien financier de Mesures-Agro-Environnementales (MAE)¹⁹.
3. **Pâturage** pour conserver le caractère ouvert des landes. L'option retenue est celle d'un pâturage extensif à l'aide de bovins et d'ovins rustiques pour lesquels les MAE sont également mobilisées. Ce choix influence directement la grande faune et la chasse ; il se base sur différentes raisons qui seront détaillées dans la deuxième partie de la brochure.

19 Les MAE représentent un autre outil financier cofinancé par l'U.E. et la Wallonie pour consolider les stratégies de conservation de la nature.

LES SOLUTIONS-ACTIONS DE GESTION UNIQUE

1. **Coupe des épicéas** pour corriger la présence inadéquate de ces derniers dans les milieux sensibles ;
2. **Coupe des régénérations résineuses** pour lutter contre la dynamique de recolonisation de l'épicéa ;
3. **Étrépage¹⁸ – fraisage** afin de libérer les milieux de l'emprise d'espèces envahissantes (la molinie particulièrement), au profit d'espèces rares qu'il est encore possible de « ressusciter » grâce à la banque de graines toujours présente dans le sol.

18 L'étrépage est une technique de restauration des landes dégradées (humides ou sèches). Il consiste à racler la végétation et la couche superficielle du sol (environ 10 cm) pour mettre à nu le sol et permettre à la banque de graines qu'il contient de s'exprimer. Cette action permet de lutter contre l'envasissement de la molinie et favorise les éricacées (Bruyère quaternée, Callune, ...) fort appréciées par la grande faune sauvage.



Bovins de race Galloway pâturant une fagne

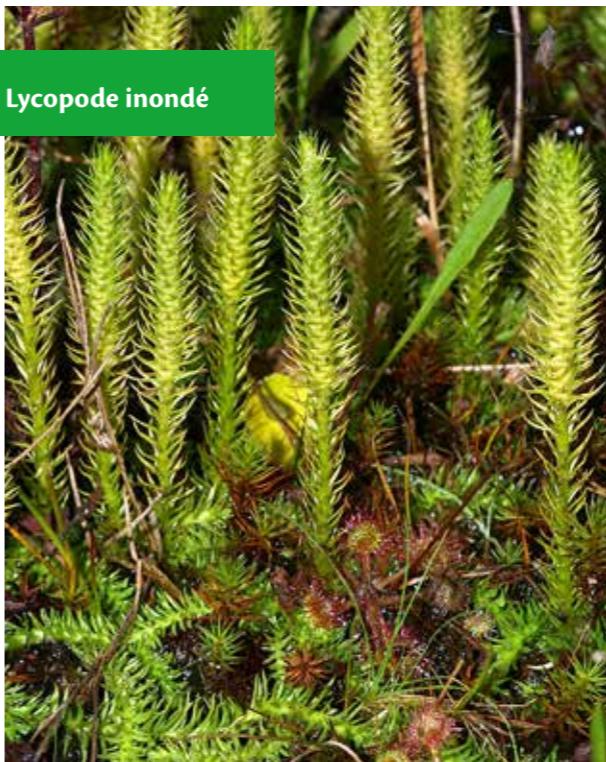
RELANCER LES PROCESSUS DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE ET DE DIVERSIFICATION FEUILLUE.

LES SOLUTIONS-ACTIONS DE GESTION UNIQUE

Mise sous clôture de la régénération feuillue naturelle et artificielle (plantations, semis et boutures) pour permettre de relancer la dynamique de recolonisation naturelle des espèces compagnes indigènes les plus appréciées par la grande faune sauvage (saules, sorbier, bouleau pubescent, ...).



Jeunes plants protégés de la dent du gibier (gauche)



Lycopode inondé



ET LES AUTRES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES PROJETS LIFE MILIEUX FAGNARDS ?

Les principales autres actions entreprises visent surtout directement la restauration hydrique des habitats « objectifs ». Les travaux qu'elles mettent en œuvre – tels que le bouchage de drains ou la réalisation de digues – nécessitent les moyens logistiques les plus lourds (grues, ...). Ils ont pour mission de faire remonter la nappe phréatique dans les tourbières afin qu'elles accumulent à nouveau de la tourbe.

Les premiers résultats

Plusieurs espèces présentes sur les listes rouges d'espèces menacées montrent une réponse positive sur le plateau de Saint-Hubert et dans les Hautes-Fagnes. C'est le cas de nombreuses espèces de libellules ou de papillons comme le Nacré de la Canneberge (*Boloria aquilonaris*). Au niveau des plantes, les lycopodes par exemple sont réapparus, dont le lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*) qui avait disparu des Hautes-Fagnes depuis plus de 40 ans.

A photograph of a deer in a field of tall, dry grass. The deer is facing away from the camera, looking towards the right. Its brown coat is visible, and its head is turned upwards, reaching for leaves from a low-hanging tree branch. The background is a soft-focus view of more trees and foliage.

Influences des projets
LIFE-Nature sur la
grande faune sauvage
et sur la chasse

Influences des projets LIFE-Nature sur la grande faune sauvage et sur la chasse

La zone de travail de 5 857 ha a potentiellement influencé l'équilibre « forêt-faune » de 92 territoires de chasse²⁰.

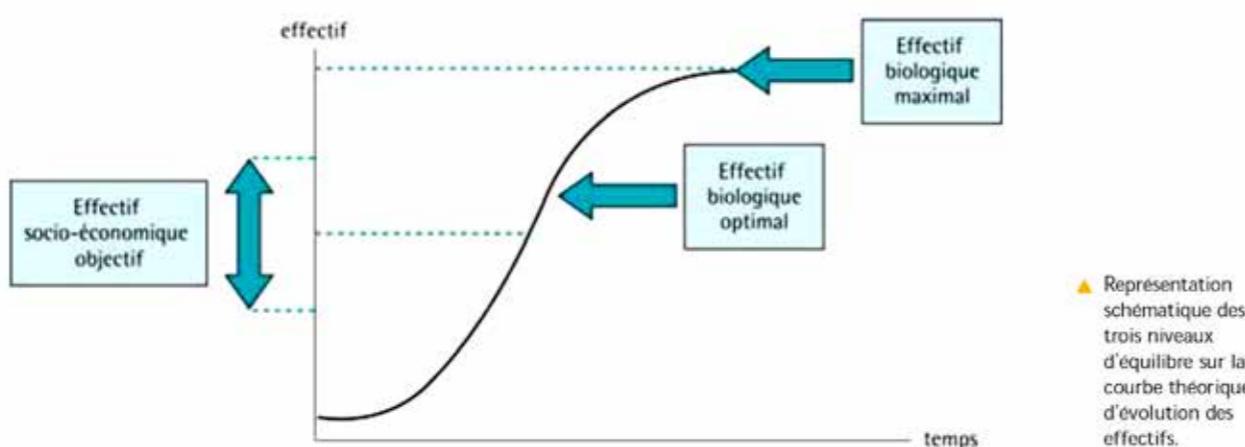
% de la superficie du territoires concerné	nombre de territoires concernés
<1%	33
1-5%	35
5-10%	12
10-50%	12
TOTAL	92



Le niveau de l'équilibre est étroitement lié à la notion de « DÉGÂT ». Il est le reflet de choix de gestion et non de critères objectifs²¹. Ces choix sont censés traduire les objectifs assignés aux forêts²² et répondre ainsi aux différentes fonctions que la société et le propriétaire en attendent (économique, sociale, et environnementale)²³. Suivant cette logique, l'équilibre peut être ajusté grâce à deux outils de gestion : les plans d'aménagement forestier (et péri-forestier) pour contrôler la capacité d'accueil, et les plans de tir pour contrôler la pression.

L'équilibre « forêt-faune »

Les trois principales espèces de la « grande faune sauvage » présentes en Wallonie sont : le Cerf, le Chevreuil et le Sanglier (espèces majoritaires et natives). La notion d'équilibre « forêt-faune » caractérise une situation dynamique entre une DEMANDE, la PRESSION exercée par la grande faune sauvage sur les écosystèmes forestiers (et péri-forestiers) et une OFFRE, la CAPACITÉ D'ACCUEIL de ces écosystèmes.



Le curseur du niveau d'équilibre « forêt-faune » dépend surtout d'objectifs socio-économiques,
http://www.symposium-cerf.com/documents/brochures_def/pour%20un%20meilleur%20equilibre%20sylvo-cynegetique.pdf

20 Réserves naturelles et Chasses de la Couronne/domaniales exclues.

L'OFFRE – LA CAPACITÉ D'ACCUEIL^{24,25} – DES ÉCOSYSTÈMES REPOSE SUR DEUX NOTIONS :

1. leur aptitude à rencontrer les BESOINS « BIOLOGIQUES » de la grande faune, en fonction :
 - des **ressources alimentaires** (surtout en période hivernale sous nos latitudes),
 - des **ressources en refuge** (assurant une protection contre les dérangements et les intempéries),
 - de la **quiétude** qui y règne,
 - du **respect de la structure sociale** des groupes d'animaux grâce à des prélèvements qualitatifs (bien que rien ne soit prouvé à ce sujet, il semblerait que la hiérarchie présente au sein des hardes de cerfs et des compagnies de sangliers, ainsi que la présence d'adultes dominants, contribuent au développement harmonieux des individus et influencent notamment leurs comportements en termes de dégâts).

21 Vassant J. (1999), *La gestion cynégétique des populations de sanglier*. Supplément au Bulletin Mensuel de l'Office national de la Chasse (ONC) n°246.

22 Lejeune P., Ligot G., Lehaire F., Morelle K. (2014), *Les indicateurs de la pression du cerf élaphe sur la végétation du sous-bois en forêt feuillue tempérée (synthèse bibliographique)*. Base, Volume 18, n°2.

23 Un projet pilote financé par la Région Wallonne et basé sur une approche participative et volontaire a eu pour but de créer les conditions d'une gestion forestière qui soit à la fois cohérente, intégrée, multifonctionnelle et concertée. Entre 1998 et 2008 le Projet de Gestion Intégrée du Massif de Saint-Hubert (PGISH) a réuni l'ensemble des acteurs locaux concernés par la forêt. L'objectif était de leur permettre de s'exprimer et d'entendre l'avis d'autres acteurs afin de trouver des solutions globales et satisfaisantes pour une majorité d'entre eux. L'enjeu était, ni plus ni moins, de créer un exemple du développement conjoint et durable des diverses fonctions forestières – économiques, écologiques et sociales – du massif (PGISH, 2006).

24 Normant P., Ballon P., Klein F. (2004), *À propos de l'équilibre sylvo-cynégétique et des moyens pour l'obtenir*. Rendez-vous techniques de l'ONF, n°6.

25 Document cadre de développement stratégique pour la gestion intégrée du massif forestier de Saint-Hubert, 2004.

La sensibilité biologique concerne l'intégrité et la durabilité de l'écosystème alors que la sensibilité économique concerne l'impact sur les productions sylvicoles et agricoles.

LA DEMANDE, LA PRESSION EXERCÉE PAR LA GRANDE FAUNE SAUVAGE

- Elle dépend des **densités** présentes²⁶. Son importance sera plus ou moins marquée en fonction de la capacité d'accueil.
- Elle se marque essentiellement par l'**influence sur la végétation** (consommation des graines, abrutissement de la régénération ligneuse, semi-ligneuse et de la flore herbacée, écorcement des arbres, banalisation de la diversité végétale, ...) mais pas seulement (piétinement des nichées au sol, prédation par le sanglier sur l'avifaune et l'herpétofaune, ...) ; elle **influence indirectement l'ensemble de l'écosystème**. (À titre d'exemple, le saule marsault et le tremble – espèces extrêmement appétées et absentes de certaines zones forestières– sont les plantes-hôtes exclusives pour les chenilles de plusieurs espèces de papillons de jour, aujourd'hui très menacés sur le territoire wallon (grand sylvain notamment)).

26 La pression peut résulter de l'effet cumulé de plusieurs espèces. Par exemple, à densités égales de cervidés, les dégâts à la forêt, aux milieux et aux espèces peuvent s'avérer totalement différents selon la densité de sangliers présents en même temps (Jadoul G.).



Les milieux visés par les projets LIFE des hauts plateaux ardennais sont des milieux sensibles d'un point de vue biologique. De plus, on dit qu'ils sont particulièrement pauvres : la productivité en biomasse végétale et leur capacité d'accueil sont a priori relativement faibles.

UN MOT SUR LES DENSITÉS

- Des densités inadéquates par rapport à la capacité d'accueil sont à l'origine de pressions qui peuvent devenir des menaces pour les écosystèmes (préddation et destruction des nids au sol²⁷, de la régénération, ...). À l'inverse, la grande faune fait partie de la biodiversité et y concourt naturellement tant que les densités restent en adéquation avec la capacité d'accueil (maintien des milieux ouverts, transport des semences, structuration des lisières, aération du sol, ...) ²⁸.
- La détermination des densités optimales nécessiterait de connaître les capacités d'accueil présentes et à venir des unités de gestion cynégétiques. Connaître l'aptitude d'un écosystème à répondre aux besoins de la grande faune sauvage ne suffit pas sans identifier les objectifs de gestion des propriétaires forestiers (en fonction de l'utilisation attendue de la forêt). Actuellement, cette information est difficilement mobilisable par le titulaire du droit de chasse. Un outil contradictoire permettant de connaître les capacités d'accueil présentes et à venir des unités de gestion cynégétiques permettrait aux propriétaires et aux chasseurs de renforcer la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.
- Les plans de tir du cerf représentent la seule intervention publique directe dans le contrôle de la pression de la grande faune sauvage. Ils ont initialement été mis en place par l'Administration au début des années 90, en parallèle de la création des conseils cynégétiques (qui est une initiative des chasseurs), pour protéger les populations et leurs structures sociales (grégaires) à l'aide de quotas maximum à ne pas dépasser. Désormais, depuis les années 2000 ce sont les quotas minimum d'animaux à prélever – obligatoirement – qui sont utilisés dans le but de contrôler les populations.

27 Des études pour évaluer l'impact du sanglier sur la nidification au sol ont été menées avec des nids factices dans le camp militaire de Marche-en-Famenne. Le territoire était clos et abritait une des densités de sangliers les plus importantes du royaume (173 sangliers ont été prélevés sur 1000 ha l'année du commencement de l'étude en 2007). Dans ces conditions d'étude, la moitié des nids a été détruite, et le sanglier a pu être identifié comme auteur dans 40% des cas. Licoppe A, Prévot C, Boudart JL, Speybrouck E, Helson M, Folie JM, BenMena S, Lighezollo P, Pirard H (2009). *Prise en compte du Sanglier et de son impact dans un programme de conservation de la nature : cas du camp militaire de Marche-en-Famenne*. Parc et Réserves juin 2009:5-12.

28 Licoppe A. (2008), *Cervidés et biodiversité*. Forêt wallonne 94:3-17.

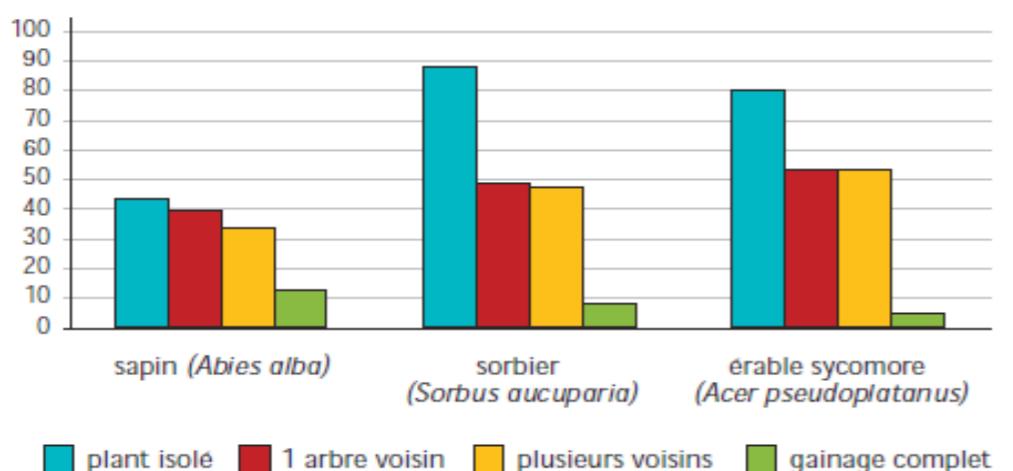


Département de la Nature et des Forêts		Identification de l'animal: 064721	
Conseil de tir ou de mortalité <input checked="" type="checkbox"/> L'animal est l'ennemi à être tiré ou tué			
Envoi Recette de chasse Note de chasse Chasse à courre N° chasseur Lieu tiré		Carte Département Numéro Section forestière Secteur forestier Zone forestière Secteur de chasse Zone de chasse Secteur de chasse	
Date de la chasse (année) <input checked="" type="checkbox"/> 1992		Année 1992	
Date de la mort (année) <input checked="" type="checkbox"/> 1992		Année 1992	
Poids mort (kg) <input checked="" type="checkbox"/> 10		Poids 10 kg	
Age mort (mois) <input checked="" type="checkbox"/> 12 mois		Mois 12 mois	
Tropiques (vivante) ou morte		Vivante <input checked="" type="checkbox"/> Mort	
Nom de l'animal (au moins 1)		Nom	
Nom de l'animal (au moins 1)		Nom	
Longueur (L)		Longueur (L)	
Poids mort (kg)		Poids mort (kg)	
Identification de l'animal (échelle échancrée)		Identification de l'animal (échelle échancrée)	
N° breveté		N° breveté	
Observations (par exemple présence de lait, préférence entre, n° de pattes, origine du loupéau et/ou sauvage)			
Par M. _____		Date _____	
Identification de l'animal (échelle échancrée)			
N° breveté			
Identification des parties de l'animal			
Viscera		Viscera	
Trachée		Trachée	
Cœcile		Cœcile	
Cœcile		Cœcile	
2 sur les trois parties de l'animal		2 sur les trois parties de l'animal	
Rien		Rien	
Droite		Droite	
Gauche		Gauche	
Signature		Signature	
(1) Nombre d'individus d'une partie — (2) la partie morte avec indication de couleur — (3) la partie morte par le moyen de l'animal			



LE NIVEAU D'ÉQUILIBRE ET LA NOTION DE DÉGÂTS

- La notion de dégât est par nature **subjective** et intimement liée à la perception de chaque utilisateur (interprète) de la forêt.
- Le dégât est le symptôme du **déséquilibre** entre l'utilisation du milieu (exploitation du bois, de loisirs, de gibiers...) et ce qu'il est capable de fournir. Il est la conséquence d'une surexploitation simultanée de plusieurs fonctions des milieux, de façon non suffisamment concertée, sur une surface donnée (forêt multifonctionnelle).
- On parle généralement de deux types de dégâts causés par la grande faune sauvage : les **dégâts agricoles** et les **dégâts sylvicoles**. Un troisième type de dégât – plus difficilement quantifiable – suscite de plus en plus d'interpellations environnementales, ce sont les **dégâts à la biodiversité** et à la capacité de résilience²⁹ des milieux.
- Tous ces dégâts ne sont pas uniquement liés à la **DENSITÉ** de la grande faune sauvage. Leur niveau d'importance dépend de facteurs variés et complexes comme par exemple : l'accessibilité et la répartition (homogène ou non) des ressources (alimentaire et de refuge), les méthodes et les techniques sylvicoles utilisées,... Dès lors, il est généralement nécessaire que les solutions à apporter soient plurielles et concertées.



▲ Figure 29 - Pourcentage de plants au bourgeon terminal abrouti selon l'environnement direct. (Reimoser F., Gossow H., 1996).

Impacts de techniques sylvicoles sur l'offre alimentaire et sur l'abrutissement (exemple d'une technique sylvicole: les plantations dans le recré après ouverture par cloisonnements).

29 Capacité à retrouver un fonctionnement et un développement normal après avoir subi une perturbation importante (un incendie par exemple).



CONSTAT : L'ÉQUILIBRE FORêt-FAUNE N'EST PAS TOUJOURS MAÎTRISÉ

En Wallonie, comme dans beaucoup de régions européennes, la relation « forêt-faune »³⁰ souffre de conflits récurrents entre la préservation du patrimoine forestier (patrimoine économique et écologique) et la présence relativement importante de la grande faune sauvage à certains endroits. Depuis quelques années, aménagistes et environnementalistes, mais aussi scientifiques, organismes de certification et propriétaires estiment que l'augmentation des populations de la grande faune sauvage représente une menace pour les milieux forestiers. Selon ces derniers, elles doivent donc être globalement réduites. Suivant cette logique, il a été demandé – et cela a été retenu par les décideurs politiques en 2012 – de diminuer de façon significative les populations de la grande faune sauvage en Wallonie (principalement le Cerf et le Sanglier)³¹.

CONFÉRENCE DE PRESSE
23 OCTOBRE 2012 | HAMUR

Plan stratégique de réduction des populations de grands gibiers en Wallonie

Carlo DI ANTONIO
Ministère des Travaux publics, de l'agriculture, de la forêt et du Patrimoine

30 La relation « agro-sylvo-cynégétique » est une notion élargie qui prend également en considération les milieux péri-forestiers, et donc les agriculteurs.

31 Voir le « Plan stratégique de réduction des populations de grands gibiers en Wallonie » du Ministre Di Antonio, 24.10.2012.

Outre la diminution des densités à certains endroits, qui peut agir pour améliorer les capacités d'accueil ?

Les principaux acteurs sont :

l'aménagiste forestier (mandaté par le propriétaire) et le chasseur. Toutefois, selon les situations, trois autres intervenants peuvent également l'influencer : l'environnementaliste (initiateur de projets de restauration et de conservation de la nature tels que les LIFE), l'agriculteur et l'utilisateur de loisirs en forêt.

A. L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE

15 JUILLET 2008. - Décret relatif au Code forestier. (1)

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Titre 1^{er}. - Dispositions générales

Article 1^{er}. Les bois et forêts représentent un patrimoine naturel, économique, social, culturel et paysager. Il convient de garantir leur développement durable en assurant la coexistence harmonieuse de leurs fonctions économiques, écologiques et sociales.

Le développement durable des bois et forêts implique la nécessité d'appliquer de manière équilibrée et appropriée les principes suivants :

1^o le maintien et l'amélioration des ressources forestières et leur contribution au cycle du carbone ;

2^o le maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers ;

3^o le maintien et l'encouragement des fonctions de production des bois et forêts ;

4^o le maintien, la conservation et l'amélioration de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers ;

5^o le maintien et l'amélioration des fonctions de protection dans la gestion des bois et forêts, notamment le sol et l'eau ;

6^o le maintien et l'amélioration d'autres bénéfices et conditions socio-économiques.

Le développement durable des bois et forêts implique plus particulièrement le maintien d'un

- L'aménagement des forêts privées – dans le respect des dispositions légales telles que Natura 2000 et le Code forestier – revient à chaque propriétaire. Par contre, l'aménagement des forêts publiques (appartenant à la Région, aux Communes, ...) est géré par le Département de la Nature et des Forêts (DNF) du Service Public de Wallonie.
- De manière générale, notre héritage forestier, depuis 1854, est le résultat de plusieurs générations de forestiers qui se sont succédé avec pour mission de maximiser la production de bois. L'élimination systématique des « vides ou incultes » et des espèces compagnes (saules, trembles, ...) non-rentables faisait alors partie des règles de bonne gestion.
- Le nouveau code forestier – dont s'est doté la Wallonie en 2008 – cherche à privilégier la multifonctionnalité de la forêt plutôt que la seule fonction économique. Aujourd'hui, la production de bois reste malgré tout la fonction n°1 des forêts wallonnes (en termes de revenus générés, donc *a priori* de priorités de choix de gestion).



B. Le champ d'action actuel des TITULAIRES-LOCATAIRES du droit de CHASSE

- Le titulaire-locataire du droit de chasse n'a pas d'emprise sur l'aménagement des milieux qui accueillent la grande faune sauvage³². En effet, aucun outil de planification de l'aménagement forestier ne prévoit actuellement de l'impliquer ni même de l'informer personnellement au titre de partenaire, ou simplement d'acteur.
- Dans des conditions strictes d'encadrement, ils sont autorisés – en dehors de la période de sensibilité des cultures pour le nourrissage dissuasif à partir de 2015 – à améliorer artificiellement l'offre alimentaire des milieux via le nourrissage dissuasif et le nourrissage supplétif³³.

³² Vu la multiplication des restrictions liées à la conservation de la nature (Natura 2000 entre autres) et des conditions d'application hétérogènes, force est de constater que le programme de soutien à la création de gagnages herbeux (subventions) lancé en 2002 par la Wallonie n'est actuellement plus mobilisable par les titulaires-locataires de droit de chasse.

³³ Arrêté du Gouvernement wallon fixant les conditions de nourrissage du grand gibier (M.B. 29.10.2012).

Les modifications liées aux projets LIFE

LES DIFFÉRENTES MODIFICATIONS DES MILIEUX EN LIEN AVEC LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES PROJETS LIFE

De manière synthétique, les principales actions entreprises par les 6 projets LIFE ont pour objectif de :

convertir des ensembles forestiers **résineux exotiques monospécifiques** en **milieux ouverts** et en ensembles forestiers **feuillus diversifiés**.

Principaux effets significatifs pour la grande faune sauvage	TRAVAUX DE RESTAURATION UNIQUE				
	Désenrésinement		travaux spécifiques		
Effets IMMEDIATS (travaux)	COUPE DES RÉSINEUX (hors remises)	COUPE ou BROYAGE des SEMIS NATURELS RÉSINEUX (remises)	COUPE SÉLECTIVE D'ARBRES ISOLÉS	MODIFICATION de VÉGÉTATION grâce au travail du sol (étrépage, fraisage)	DIVERSIFICATION FEUILLUE (avec mise sous clôture)
Effets à MOYEN TERME (fin +10)	Travaux	Ouverture et diversification	suppression de remises – création/ maintien localement de landes à bruyères et de zones à myrtilles	Travaux	Exclusion du gibier
Effets à LONG TERME	ouverture garantie sur 20 à 30%, réapparition d'écrans et de diversification	suppression d'écrans – création/maintien localement de landes à bruyères et de zones à myrtilles		Cortège végétal « objectif » très appétent (hiver compris)	Diversification feuillue appétente et mise en place des semenciers
Superficie totale pour les 6 projets LIFE (en hectares)	1631	1024	2901	498	300
Proportion	28%	17%	50%	8%	5%

■ Effets positifs ■ Effets mixtes ■ Effets négatifs

Coupe des résineux : Comprend la superficie désenrésinée, à l'exclusion des coupes de régénération apparaissant dans la seconde colonne et à l'exclusion des résineux isolés généralement coupés par débroussaillage apparaissant dans la troisième colonne.

Coupe des régénérations résineuses (remises) : Superficie des résineux gyrobroyés ou exportés en bois énergie. Nous faisons l'extrapolation qu'il s'agit là de la superficie de remises coupées.

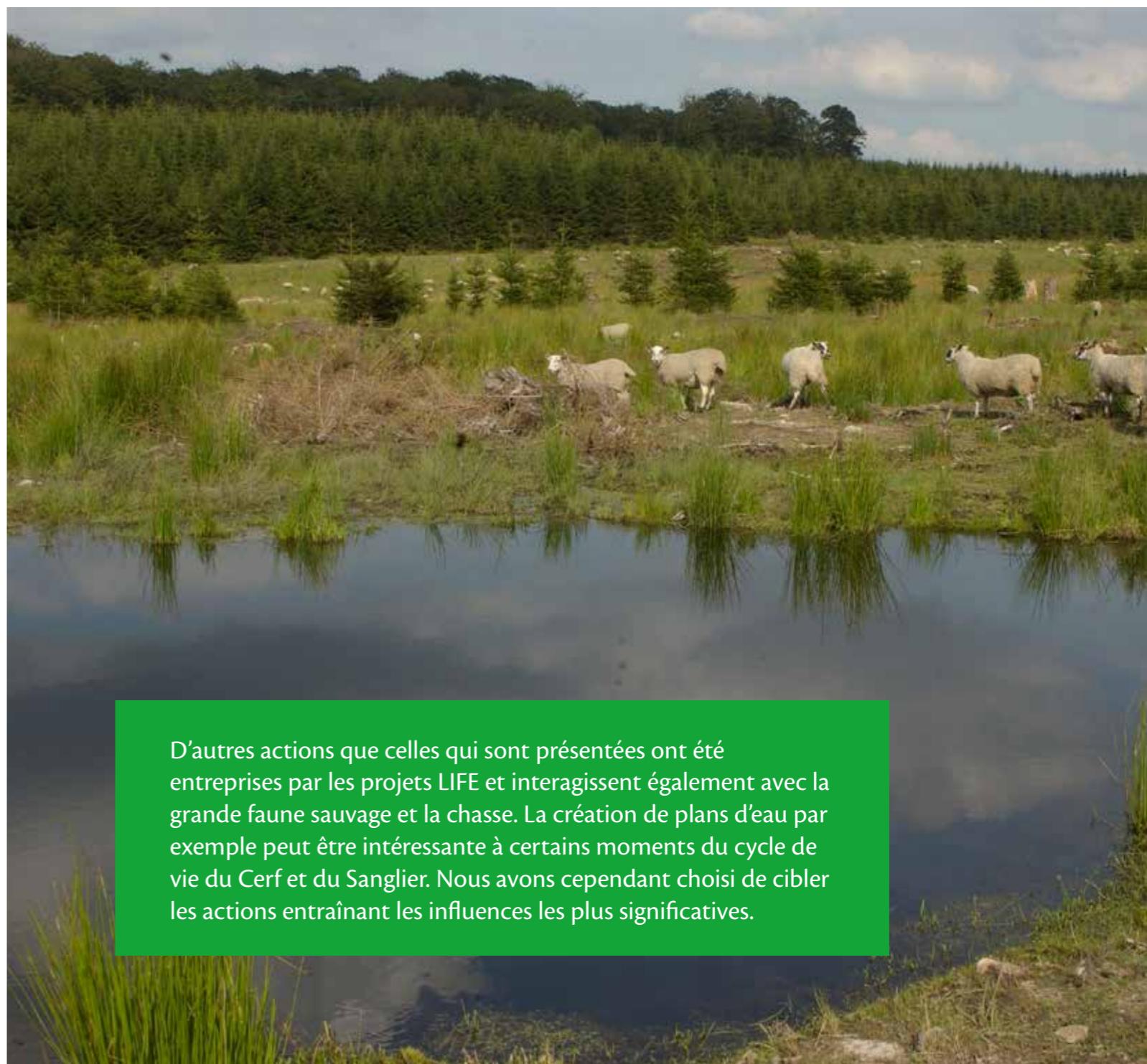
Coupe sélective d'arbres isolés : Nous parlons des superficies qui sont parcourues pour couper les résineux isolés, généralement par débroussaillage.

Modification de végétation : Dans le but d'obtenir la végétation caractéristique des milieux ouverts des hauts-plateaux ardennais.

Diversification feuillue : Il s'agit de la superficie sous enclos. Ces superficies ne comprennent donc pas les protections individuelles mais incluent bien les surfaces sous protection globale.

TRAVAUX DE GESTION RÉCURRENTE*		
Principaux effets significatifs pour la grande faune sauvage	PÂTURAGE	FAUCHAGE
Effets RÉCURRENTS	Accidents (collisions)/ changement d'affectation du site/ Concurrence alimentaire/ Incompatibilité avec la grande faune sauvage Regain de la végétation en début de l'automne	Très grand intérêt alimentaire
Superficie totale pour les 6 projets LIFE (en hectares)	882	163
Proportion	15%	3%

*La gestion récurrente prévue par les LIFE permettrait de conserver 20 à 30% des milieux ouverts restaurés. Il s'agit d'estimations issues d'un article réalisé par Plunus et al. (2014), paru dans Forêt Wallonne n°128. En dehors des zones de pâturage ou fauchées, la gestion récurrente consistera en du débroussaillage des recrés ligneux



CONVERSION DES PEUPLEMENTS RÉSINEUX EN CONDITIONS INADÉQUATES

Les peuplements résineux représentent un potentiel d'accueil important pour la grande faune sauvage dans le contexte de la forêt wallonne. De manière générale, leur intérêt est concentré sur les premières années de leur vie (de la plantation au premier élagage) et sur les dernières, à condition que le mode de gestion permette au sous-étage de se développer (éclaircies fortes et/ou présence de différents âges). Ils figurent alors parmi les meilleurs scénarios sylvicoles en termes de valeur refuge³⁴, sous forme de peuplements entiers, d'îlots de semis naturels, et même dans une moindre mesure d'arbres isolés non élagués. Le caractère persistant des aiguilles fournit un écran latéral opaque en toutes saisons (contre les intempéries et le dérangement). Parallèlement, en conditions inadéquates (dans les sols hydromorphes³⁵ par exemple) les arbres ont une croissance très lente. Cela signifie qu'une fois le stade de fourré atteint, l'intérêt du refuge est prolongé par rapport à des conditions classiques. De plus, lorsqu'ils se trouvent dans des zones peu accessibles (fagne), ils bénéficient souvent naturellement d'un excellent niveau de quiétude et apparaissent d'autant plus stratégiques pour le refuge de la grande faune sauvage.



³⁴ Licoppe A. (2005), *Le rôle du couvert d'épicéa en tant que remise pour le cerf*, Forêt Wallonne n°74.

³⁵ Sol qui est régulièrement saturé en eau.

Conversion des peuplements résineux en milieux naturels ouverts

Les milieux naturels ouverts sont principalement des landes, des tourbières, des bas-marais et des prairies (résultats attendus) qui pérenniseront 20 à 30 % des zones ouvertes par les travaux de restauration.

LES LANDES SÈCHES ET HUMIDES



Bruyère quaternée
Genêt à balai

Les landes sont essentiellement composées de sous-arbrisseaux (semi-ligneux) appartenant à la famille des ERICACÉES. Les principales espèces que l'on y rencontre sont très appréciées par la grande faune pour leur intérêt alimentaire :

- la myrtille commune, l'airelle,
- la bruyère quaternée (« vraie bruyère »), la callune (« fausse bruyère »),
- les genêts (Fabacées), ...

LES PRAIRIES NATURELLES



Les prairies naturelles sont des formations végétales dominées par une strate herbeuse et caractérisées par l'absence ou la limitation des fertilisations, des amendements, et du travail du sol. Une flore intéressante pour la grande faune sauvage s'y développe, surtout lorsque les milieux sont fauchés.

Principales influences des milieux « naturels ouverts » pour la grande faune sauvage

Attention, nous ne parlons pas ici des stades de transition vers les habitats naturels objectifs mais uniquement de leur stade final-objectif, c'est-à-dire les habitats restaurés.

↗ DE LA VALEUR ALIMENTAIRE

Les espèces végétales associées aux milieux fagnards objectifs présentent un niveau d'appétence élevé. Leur intérêt est tout particulièrement renforcé du fait qu'elles offrent également des ressources alimentaires de qualité en période hivernale (lorsque la consommation des herbacés est réduite de plus de moitié par rapport au printemps pour l'espèce Cerf). Les semi-ligneux (ERICACÉES) deviennent alors des aliments de substitution et représentent une véritable opportunité alimentaire qui se répète chaque année !

↘ DE LA VALEUR REFUGE

L'absence d'écran a un impact négatif sur la valeur refuge de l'habitat de la grande faune sauvage. Cet impact sera d'autant plus renforcé si les zones concernées sont sujettes à un dérangement important.



Témoignage de Ph. Moës :

« Un gagnage herbeux « artificiel »³⁶ situé à proximité d'un site de restauration du projet LIFE de Saint-Hubert était quotidiennement fréquenté en pleine journée par différents groupes d'animaux, dont l'espèce Cerf. Les travaux restaurent des landes adjacentes à ce gagnage, et quelque temps après, les animaux s'y établissent. Ils délaisse le gagnage « artificiel » qui était pourtant considéré comme un lieu particulièrement attractif à l'échelle du triage du forestier. »

Témoignage de Claude de Montpellier, forestier et chasseur :

« La périphérie résineuse des terrains défrichés dans le cadre de certains LIFE (Saint-Hubert notamment) est très appréciée par la grande faune sauvage. Dans les jeunes peuplements et à certaines périodes de l'année, les cervidés ont tendance – notamment pour densifier leur alimentation minérale – à écorcer proportionnellement plus qu'ailleurs. Il me semble que l'augmentation de l'attractivité alimentaire combinée à une carence du refuge participe à ce phénomène. »

36 Le gagnage est chaulé et régulièrement fauché.

Les contraintes liées au caractère ouvert des milieux restaurés

LES LANDES NÉCESSITENT UNE GESTION RÉCURRENTE

Le caractère « secondaire » dit « semi-naturel » des landes les rend dépendantes d'une gestion récurrente, principalement destinée à lutter contre la fermeture du milieu. À défaut de pâturage extensif, de fauche, d'étrépage ou d'écoubage, les milieux se dégradent, principalement victimes de la colonisation par : la molinie³⁷, la fougère-aigle, la canche flexueuse, la houlque molle, mais aussi et surtout par les arbres et les arbustes.

SOLUTION POLÉMIQUE: LE PÂTURAGE EXTENSIF

L'objectif est de disposer d'une tondeuse – à moindre coût – afin d'assurer la pérennité des restaurations ciblées. La pression des herbivores sauvages est trop faible et trop sélective pour assurer ce rôle à elle seule. Par ailleurs, les solutions de contrôle de la végétation doivent répondre à certaines conditions fixées par les bailleurs de fond à l'origine des projets (l'U.E. pour partie) : elles doivent être durables (c'est-à-dire fonctionner en autonomie et au moindre coût). C'est pour ces raisons que l'option du pâturage par des races rustiques d'ovins ou de bovins (voir d'équins) a largement été retenue.

37 Cette « dégradation » est également favorisée par l'azote présent dans l'air dû à la pollution atmosphérique.





Influences de la solution « pâturage extensif » sur la grande faune sauvage et la chasse.

Trois conséquences du pâturage d'animaux domestiques en milieux naturels sont régulièrement évoquées, il s'agit : des clôtures, de la compétition pour les mêmes ressources alimentaires, et de l'incompatibilité de la présence du bétail avec les deux espèces de cervidés (le Cerf et le Chevreuil). Leurs influences ne sont actuellement pas clairement évaluées, cependant, quelques faits et observations peuvent être retenus :

- Selon la configuration des clôtures (principalement lorsqu'il s'agit d'ursus), elles impliquent des modifications des lignes de tir (chasse en battue) et des miradors (chasse à l'affût) ;
- La littérature écossaise montre que les biches et les moutons ne fréquentent pas les mêmes zones en défaveur des biches³⁸ ;
- La laine de mouton est recommandée pour lutter contre les dégâts de l'espèce Cerf et de l'espèce Chevreuil. Son effet répulsif est estimé à six mois³⁹ (nous n'avons pas trouvé d'études permettant de confirmer cet effet) ;
- Dans la réserve domaniale des Hautes-Fagnes, des observations de biches couchées ou s'alimentant dans les très grands enclos des moutons ne sont pas rares⁴⁰ (LICOPPE, 2005). Ces observations sont confirmées à Saint-Hubert par P. Moës. Ce forestier pense d'ailleurs que l'effet répulsif des effluents de moutons ne concerne que le Chevreuil (*au comportement territorial et intolérant par rapport à toutes les autres espèces*).

TÉMOIGNAGE



Vincent de Launoit, Président et Administrateur de l'Unité de Gestion Cynégétique du massif de Saint-Hubert UGCSH depuis plus de 25 ans et gestionnaire d'un territoire de chasse.

« En préambule j'aimerais souligner mon enthousiasme et mon implication personnelle qui ont été les miens au moment de l'élaboration du projet LIFE de Saint-Hubert. Ce n'est malheureusement qu'au cours de la seconde partie de sa mise en œuvre que des déceptions sont apparues.

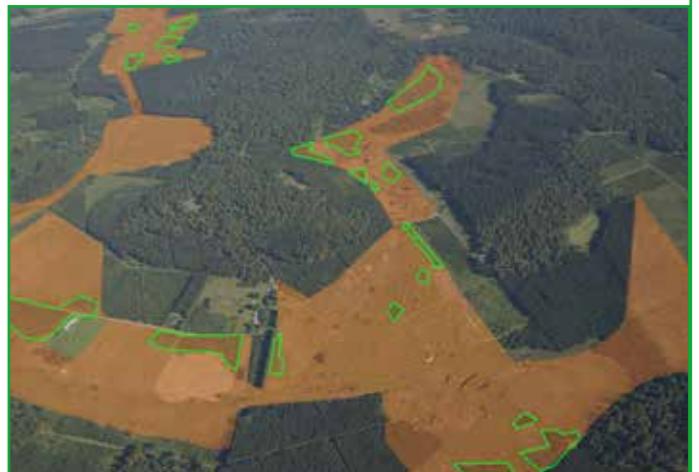
1. Aspect positif

L'impact visuel est indéniable, ces grandes ouvertures provoquées par le broyage des épiceas sont un réel plaisir pour les yeux.

2. Aspects négatifs

... Il avait été promis de laisser un maillage de remises pour la grande faune très conséquent au milieu et autour des plaques de landes qui ont été ouvertes, cela n'a pas été le cas. Résultat la grande faune a complètement déserté les surfaces restaurées... De temps en temps nous observons des animaux qui les traversent à pas cadencés et manifestement ils ne s'y sentent pas en sécurité. Les observations nocturnes indiquent exactement le même comportement.

Les aspects négatifs du pâturage par les moutons ont été sous-estimés. Les moutons n'ont que faire de la clôture électrique assez sommaire qui est installée chaque année et ils dépassent largement le périmètre qui est délimité. ... Je me pose de réelles questions sur la notion de retour à la biodiversité dans les plaques qui ont été pâturées par les moutons. Et la fréquentation par la grande faune des endroits pâturés par les ovins est rarissime et très épisodique.



Vallée de la Wamme.

Périmètre de travail du LIFE-Tourbières de Saint-Hubert.
Remises conservées pour la grande faune.

Solutions proposées

Abandonner le pâturage par les moutons et tout mettre en œuvre pour restaurer des remises pour la grande faune autour et au milieu des gigantesques landes qui ont été ouvertes afin d'y restaurer l'attractivité et la quiétude pour les animaux sauvages. »

³⁸ Licoppe A. (2005), Cohabitation du Cerf et du mouton dans le cadre de la gestion des milieux ouverts. Forêt Wallonne n°74.

³⁹ Balleux et al., Lutte préventive et directe contre les dégâts de gibier, édité dans le cadre du programme européen INTERREG EUROWOOD IV - Gestion durable du massif forestier transfrontalier des Ardennes primaires – Fagne – Thiérache.

⁴⁰ Licoppe A. (2005), Cohabitation du Cerf et du mouton dans le cadre de la gestion des milieux ouverts. Forêt Wallonne n°74

TÉMOIGNAGE



Dominique Pestiaux, locataire d'un territoire de chasse concerné par le LIFE-Saint-Hubert.

« J'ai l'impression que la création de gagnages naturels augmentent d'autant la valeur nutritive des territoires et disperse les hardes par cette offre de nourriture largement répartie sur le territoire. Cette dispersion des hardes diminue sans doute les risques de dégâts liés à la promiscuité et aux tensions sociales qu'elle génère dans les hardes... Je vois pour ma part le gibier en toute saison grâce à l'effet d'accroissement de lisière lié au LIFE.

- J'ai pris l'habitude de privilégier la vision d'animaux pour sensibiliser mon entourage à la gestion nécessaire de la grande faune par la chasse, l'initier à respecter les règles élémentaires de quiétude des animaux.

- Sur mon territoire, la fermeture raisonnée d'une partie de la forêt au public en période de brame a amélioré la quiétude du gibier et ... celle du chasseur que je suis.

- Je vois mieux les animaux sur ces zones ouvertes ce qui en facilite le tir dans de bonnes conditions.

- J'ajoute que la majeure partie du territoire sur lequel je chasse a été restaurée par le LIFE et est en réserve naturelle, la chasse y étant pratiquée avec dérogation effective sans restriction. Une très grosse partie du territoire (33 %) est pâturée chaque année (200 à 300 moutons) pendant une courte période, sans que cela n'éloigne les hardes à aucun moment et en tout cas pas en période de chasse [lorsque les moutons sont rentrés en bergerie, ndlr].

- Je note que le propriétaire de mon territoire souhaite que celui-ci soit largement ouvert au "tourisme vert" par des invitations nombreuses notamment en période de brame.

- Les paysages, la biodiversité, le plaisir de les partager font partie intégrante du plaisir d'y chasser un gibier naturel. »



Conversion des peuplements résineux en forêts feuillues indigènes

Les forêts feuillues indigènes en bon état de conservation sont composées de hêtres et de chênes, mais aussi d'essences compagnes telles que les bouleaux, les saules, les sorbiers, les trembles, ... Cinq des six projets étudiés prévoient des mesures spécifiques pour relancer leur dynamique de régénération naturelle (pose de clôtures, plantations d'arbres, semis et bouturages).



Baies de sorbier des oiseleurs

Principales influences des milieux « forêts feuillues indigènes » pour la grande faune sauvage

↘ DE LA VALEUR ALIMENTAIRE À COURT ET MOYEN TERME (10 ANS)

↗ DE LA VALEUR ALIMENTAIRE À LONG TERME (AU-DELÀ DE 10 ANS)

Les ressources en brout et en fruits secs (par l'intermédiaire des semenciers) amélioreront le potentiel alimentaire pour la grande faune sauvage à terme (au-delà de 10 ans pour le brout, idéalement récepé, et au-delà de 40 ans pour les semenciers en bonnes conditions).

↘ DE LA VALEUR REFUGE À COURT ET MOYEN TERME (10 ANS)

↗ DE LA VALEUR REFUGE À LONG TERME (AU-DELÀ DE 10 ANS)

Les forêts feuillues indigènes constituent potentiellement de très bonnes zones de refuge. Leur valeur est optimale lorsqu'elles contiennent une strate arbustive et un couvert latéral (surtout lorsque l'écran est conservé hors périodes de végétation, grâce à quelques résineux résiduels et contrôlés, ou grâce à des essences marcescentes comme le hêtre à l'état jeune ou le charme, par exemple).





Dans le contexte de la forêt wallonne actuelle, les suivis d'animaux équipés de colliers émetteurs ont mis en évidence « la nécessité du cerf de disposer d'une ou plusieurs remises d'épicéa au sein de son domaine vital⁴¹, ...et l'importance des zones de lisières résineuses⁴² qui constituent la remise privilégiée tout au long de l'année »⁴³. « ..., l'évitements des peuplements feuillus par le Cerf en Haute Ardenne pourrait s'expliquer par l'absence d'une strate arbustive et de couvert latéral. La hêtraie y est généralement monostrate et monospécifique »⁴⁴. En outre, il ressort des témoignages de Gérard Jadoul et de Philippe Moës que l'intérêt des pessières est davantage lié au manque de quiétude qu'à leurs qualités intrinsèques. D'après eux, si les conditions de quiétude étaient optimales, les pessières seraient certainement délaissées en faveur de peuplements feuillus caractérisés par un

riche sous-étage. La boussole sur tourbe du Rouge Poncé à Saint-Hubert (40 ha où règne une réelle quiétude grâce à un accès strictement réglementé) est prise en exemple. Par ailleurs, la littérature rappelle régulièrement qu'à l'origine le Cerf est un animal de steppes. Fort de ces observations, il serait intéressant d'accompagner la conversion de remises résineuses en forêts feuillues indigènes de certaines mesures destinées à garantir la quiétude⁴⁵. Cela contribuerait notamment à rétablir des conditions favorables à la pratique de la chasse en battue.

À terme, si la grande faune est bien intégrée à la gestion des milieux, les scénarios sylvicoles feuillus⁴⁶ peuvent se montrer plus intéressants que des scénarios résineux. En effet, l'opportunité d'y concilier le gîte et le couvert est à considérer avec le plus grand intérêt.

41 Il est important de préciser que dans les cas des projets LIFE des milieux fagnards des hauts plateaux ardennais, les désenrésinements n'ont jamais porté sur l'entièreté d'un domaine vital et que les résineux sur bons sols ont bien évidemment été maintenus.

42 Les trente premiers mètres les plus proches des lisières résineuses semblent être les plus attractifs pour les animaux.

43 Licoppe A. (2005), *Le rôle du couvert d'épicéa en tant que remise pour le cerf*. Forêt Wallonne n°74.

44 Prévot C. (2005), *Utilisation de l'habitat par le cerf (Cervus elaphus L.) dans la Forêt Primaire de Bialowieza*, Parcs et Réserves volume 60 – fascicule 2.



« La vision et l'organisation de l'espace forestier est souvent très anthropique. Pour quelles raisons le Cerf privilégiérait-il une pessière à une boussole sur tourbe ? L'organisme du Cerf est prévu pour faire face à la rigueur de l'hiver. Durant la mauvaise saison, si on lui en laisse l'occasion, le Cerf diminue son activité biologique. Les mâles délaisse les hauts plateaux ardennais pour rejoindre leurs quartiers d'hiver situés plus bas en altitude. Ces quelques observations laissent penser que le nourrissage supplétif du Cerf sur les hauts plateaux et le dérangement humain doivent conjointement être évités, parce qu'ils bouleversent les aptitudes naturelles de l'espèce. Dans le contexte d'une forêt dont la quiétude serait préservée, les forêts feuillues indigènes conviendraient certainement mieux à l'éthologie du Cerf que les pessières. Rappelons que l'épicéa n'a été introduit en Wallonie qu'à partir de 1820 et que les feuillus constituèrent donc pendant des siècles la seule remise des cervidés. »

Gérard Jadoul

Les contraintes liées au déséquilibre « forêt-faune »

À certains endroits, la capacité d'accueil des milieux n'est pas en équilibre avec la pression de la grande faune sauvage. Localement, la régénération feuillue est compromise.

SOLUTION POLÉMIQUE : LES ENCLOS DE DIVERSIFICATION

Par souci d'efficacité et indépendamment de la recherche de solutions structurelles au déséquilibre « forêt-faune », des zones sont soustraites à la pression de la grande faune par l'intermédiaire d'enclos clôturés (d'un à deux hectares en moyenne).

Pour rappel, vu le déficit de semenciers d'espèces compagnes à certains endroits, cinq des six projets LIFE ont entrepris, outre les protections, de renforcer les processus naturels de régénération à l'aide de semis, de boutures, et de plantations.



Influences de la solution « enclos de diversification » sur la grande faune sauvage et la chasse

- Selon la configuration des clôtures, elles peuvent impliquer des modifications des lignes de tir (chasse en battue) et des miradors (chasse à l'affût) puisqu'elles modifient les déplacements du gibier;
- Risque de collision grave en conditions de stress extrême (chasse en battue) ;
- Diminution temporaire de l'espace disponible pour la grande faune sauvage.



LA MISE SOUS STATUT DE PROTECTION

À terme, il est prévu que la majorité des nombreuses zones restaurées bénéficient d'un statut de réserve naturelle.

SUPERFICIE EN HECTARES DES NOUVELLES RÉSERVES NATURELLES (domaniales ou privées)	
LIFE SAINT-HUBERT 2003-2007	551
LIFE PLATEAU DES TAILLES 2006-2010	370
LIFE CROIX-SCAILLE 2006-2009	113
LIFE HAUTES-FAGNES 2007-2012	139
LIFE LOMME 2010-2014	291
LIFE ARDENNE LIÉGEOISE 2012-2018	min. 120

Influences du statut de protection sur la pratique de la chasse

L'article 11 de la loi de 1973 sur la conservation de la nature interdit de chasser, de quelque manière que ce soit, les animaux dans les réserves naturelles. Depuis quelques années, des dérogations y autorisent cependant de plus en plus la chasse du grand gibier.⁴⁷

⁴⁷ Dans le cas du LIFE-Lomme, p.ex., les nouvelles réserves naturelles peuvent être chassées sans contraintes particulières. Sur le Plateau des Tailles (M.B. 14.04.2008), seul le mode de chasse en battue est autorisé et les animaux ne peuvent être tirés qu'en dehors des limites des réserves naturelles. Dans le cas des Hautes-Fagnes (M.B. 10.08.2011) le tir de l'espèce Cerf est limité aux non-boisés et daguets.

Rapportage des interventions et des interviews des différentes parties prenantes au Colloque « Les projets LIFE, un plus pour la grande faune sauvage ? »



- La fidélité des animaux à leur domaine vital semble être peu influencée par les modifications réalisées dans la zone du LIFE de Saint-Hubert.
 - La diminution de la surface disponible de fourrés d'épicéa serait compensée par le développement d'autres remises ou par d'autres fourrés à l'intérieur du domaine vital.
 - Les migrations temporaires observées sont liées à l'hiver, à la présence de fruits forestiers ou à la chasse.
- Certains aménagements (gagnages et nourrissage) ainsi que certains fourrés ont sans doute facilité le maintien de la territorialité des animaux. Parallèlement, les sites LIFE qui bénéficient de quiétude sont les plus fréquentés par les animaux.

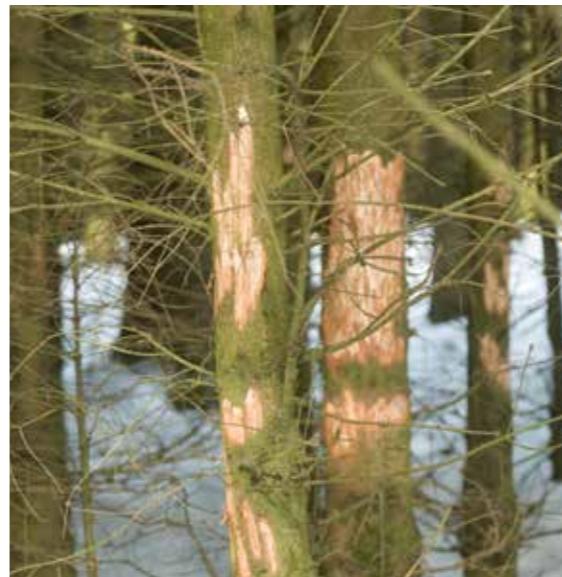
LES SCIENTIFIQUES DE LA GRANDE FAUNE SAUVAGE EN WALLONIE (LE DÉPARTEMENT DE L'ÉTUDE DU MILIEU NATUREL ET AGRICOLE, DEMNA) : PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS RÉALISÉES À PARTIR DU SUIVI DES CERFS MARQUÉS DANS LA ZONE DU LIFE DE SAINT-HUBERT

- L'utilisation des milieux ouverts est réduite aux premières dizaines de mètres le long des lisières boisées. 80% des localisations GPS à l'intérieur des milieux ouverts se situent dans les trente premiers mètres les plus proches des lisières forestières (feuillues ou résineuses). De vastes zones ouvertes sont sous-utilisées (« landscape of fear » : paysage de la peur) même si elles sont potentiellement intéressantes d'un point de vue alimentaire.
- La création de zones ouvertes dans le massif a participé à la formation de nouvelles lisières et donc à la création de nouvelles zones attractives (tampon de 30 m le long des lisières).



LE ROYAL SAINT-HUBERT CLUB DE BELGIQUE (RSHCB) ET DES TITULAIRES LOCATAIRES DE DROIT DE CHASSE

- Le RSHCB constate que l'équilibre agro-sylvo-cynégétique – déjà si complexe – est de plus en plus influencé par le développement d'un tourisme vert, auquel l'attractivité des projets LIFE contribue.
- L'équilibre agro-sylvo-cynégétique doit être recherché à l'aide de nouvelles réglementations et de changements de comportement de la part des utilisateurs de la forêt. Un label intitulé « Territoires de faune sauvage » pourrait contribuer à créer des exemples en la matière.
- l'ampleur des espaces ouverts sans couverts ni abris sont infréquentables pour la grande faune sauvage;
- à la place d'une amélioration significative de la valeur alimentaire de la zone, on observe une colonisation massive de la Molinie. *Les seules reliques d'herbages sont les espaces qui sont fauchés par les chasseurs (Jules BAY, garde chasse) ;*
- à certains endroits, ces situations repoussent les cervidés dans les forêts périphériques où ils causent des dégâts aux arbres, malgré la baisse drastique des densités à l'échelle du massif.





MICHEL DAMOISEAUX, TITULAIRE-LOCATAIRE DU DROIT DE CHASSE SUR DEUX TERRITOIRES DE CHASSE IMPACTÉS À 19.9% ET 32.1% PAR LE LIFE « PLATEAU DES TAILLES »



- Je suis affectivement attaché au Plateau des Tailles où je loue le droit de chasse depuis plus de 30 ans. Je venais de renouveler le bail de chasse en gré à gré avec la commune de La Roche avant que les travaux du projet LIFE ne débutent. Lors des négociations du bail de chasse, je n'ai pas été formellement informé par la commune des travaux qui allaient être entrepris quelques années plus tard, et j'ai d'ailleurs accepté une augmentation du loyer de chasse de 30%. Je précise que je paie 120 €/ha de location annuellement auxquels s'ajoutent 25% pour protéger les plantations et améliorer la capacité d'accueil du milieu, ainsi que 25% de précompte immobilier... Sans information ni concertation avec la commune par rapport à la nature des actions, et sans que ça n'ait été prévu dans mon contrat de chasse (468 ha), le projet LIFE a imposé une série de perturbations (qui se sont ajoutées aux exploitations et travaux annuels « normaux ») :
 - 34 ha de remises anéanties,
 - 18,22 ha clôturés et soustraits à l'utilisation du gibier (pour lesquels je paie un droit de chasse),
 - de multiples visites en dehors des chemins pour prospecter, inventorier, désigner et suivre les travaux,
 - l'affluence touristique s'est développée suite à la création d'un mirador de vision, et d'un sentier touristique avec implantation de panneaux didactiques sur un grand secteur jusqu'à la tranquille (aucun des panneaux didactiques ne présente le chasseur et son rôle).

Par ailleurs, je constate que l'affluence touristique est trop peu canalisée, et qu'il n'y a pas de contrôle des dérangements anarchiques de nouveaux visiteurs (qui viennent seuls ou reviennent après des visites guidées, notamment en période de brame).

- Les travaux du projet LIFE ont débuté en 2007 et voici l'évolution de mes tableaux de chasse :

- 2005 : 78 animaux dont 35 sangliers
- 2006 : 82 animaux dont 43 sangliers
- 2007 : 40 animaux dont 8 sangliers
- 2008 : 31 animaux dont 11 sangliers
- 2009 : 28 animaux dont 9 sangliers
- 2010 : 29 animaux dont 12 sangliers
- 2011 : 30 animaux dont 14 sangliers
- 2012 : 33 animaux dont 17 sangliers
- 2013 : 31 animaux dont 12 sangliers

De plus, la mise sous statut de réserve naturelle rend certaines zones non-chassables à l'approche ou à l'affût. En ce qui concerne la battue, les lignes de tir doivent être positionnées à l'extérieur du périmètre de la réserve (ce qui ne permet pas toujours de couvrir la fuite des animaux).

- Mon garde et moi-même observons que le gibier n'est plus sédentaire sur notre chasse. Il a un comportement beaucoup plus nomade et se réfugie sur les chasses voisines.
- Il est possible qu'une couverture ligneuse redémarre dans les mises à blanc. Cependant, à 647 m d'altitude, dans les milieux les plus pauvres de toute la Wallonie, ça prendra du temps avant de procurer un léger couvert pour le gibier. De plus, nous craignons que son intérêt disparaisse en période hivernale, dès que les feuilles tomberont.



LES COORDINATEURS DE PROJETS LIFE, DENIS PARKINSON POUR LE PLATEAU DES TAILLES, ET GÉRARD JADOUL POUR SAINT-HUBERT



DENIS PARKINSON

- Il est indispensable de mettre en place une information mutuelle et une concertation PROACTIVE entre les différents acteurs majeurs impliqués-impactés par un projet LIFE. Les premiers LIFE ont certainement sous-estimé cet aspect, et le LIFE « plateau des Tailles » a clairement montré qu'il y avait des enseignements à tirer pour la suite.
- Il faut relativiser les surfaces concernées, sur 92 titulaires concernés par les six projets LIFE, 12 sont impactés par plus de 10% de leur territoire (et au maximum par 34%).
- Il est très complexe d'atténuer les perturbations liées aux travaux de restauration car :
 1. les financements européens imposent des délais d'exécution extrêmement courts (5 à 7 ans) ;
 2. le plus grand nombre des travaux de restauration en Haute-Ardenne se déroulent du 15/07 au 15/09 et du 01/01 au 15/04. Des suspensions de travaux sont néanmoins prévues:
 - de « longue durée », pour respecter le brame du cerf entre le 15 septembre et le 10 octobre,
 - de « courte durée », trois jours avant les battues de chaque titulaire de chasse concerné (voir tableau page suivante).
- L'intégration du facteur « quiétude » dans les plans de gestion et d'aménagement des sites naturels est opportune. Pour y parvenir, il est utile de développer une concertation avec le titulaire du droit de chasse, notamment par rapport :
 - à la création de bandes boisées en bordure de routes et de chemins,
 - au positionnement judicieux des futures remises feuillues.

NOVEMBRE 2010

Site LIFE	Locataire de chasse	Date																																	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				
RND Grand Passage	Loc. 1																																		
RND Massotais	Loc. 2																																		
RND Nazieufa	Loc. 3																																		
RND Robiefa	Loc. 3																																		
Maison Rob_Naz	Loc. 3																																		
Fagne du Pouhon amont	Loc. 3																																		
Fagne du Pouhon aval	Loc. 4																																		
Fagne de la Goutte	Loc. 4																																		
Hétraie communale de Manhay	Loc. 4																																		
Fagne de Samrée	Loc. 3																																		
Vallée du Bellemouse	Loc. 3																																		
Bois Saint-Jean	Loc. 3																																		
Bois Saint-Jean Chanoine	Loc. 3																																		
Bois d'Achouffe	Loc. 5																																		
Bois de Wibrin	Loc. 5																																		
Vallée du pré Levebvre	Loc. 5																																		
Fagne aux Mochettes	Loc. 3																																		

Suspension imposée des travaux

Battue

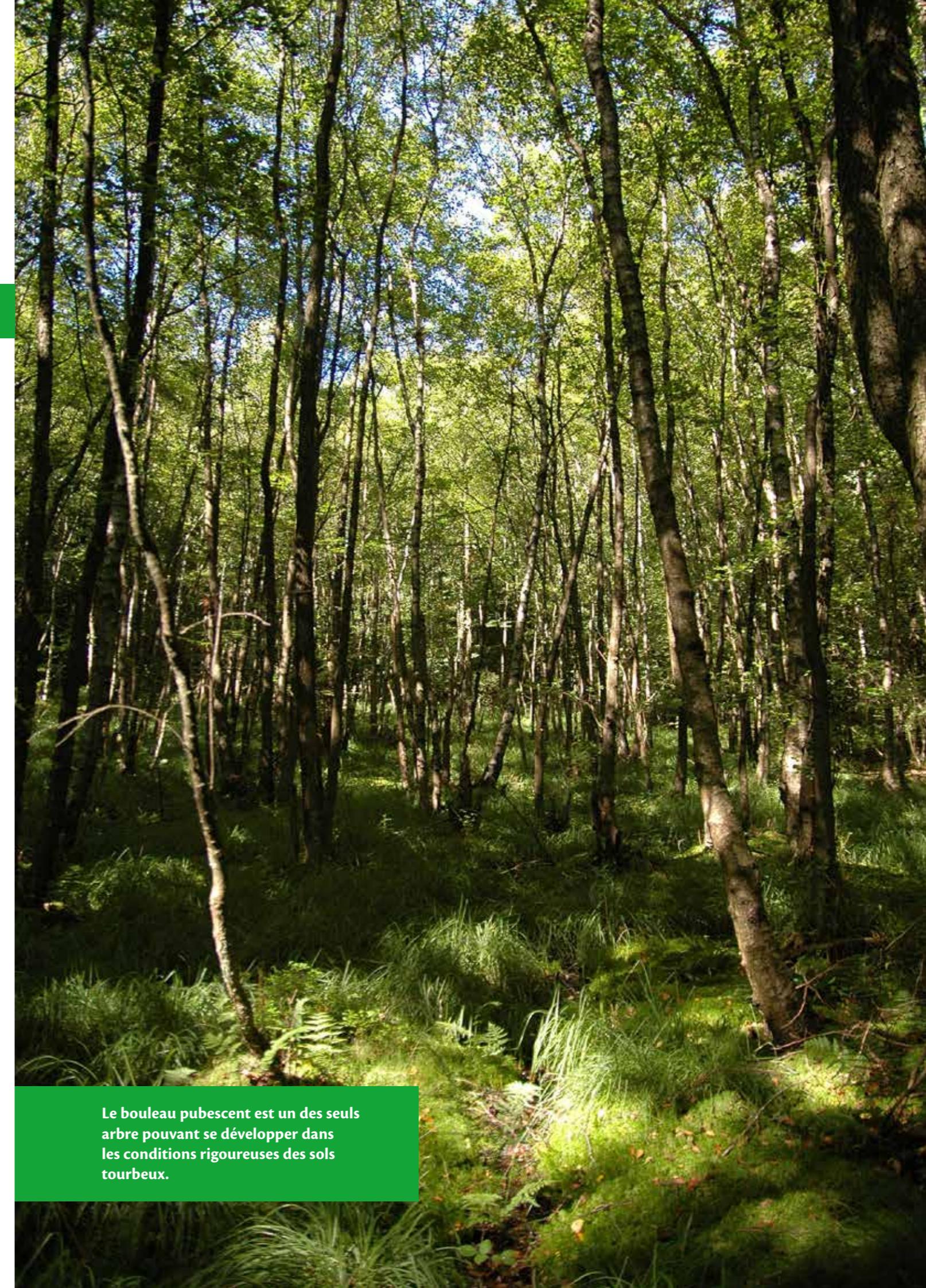
Travaux autorisés



La pie-grièche grise

GÉRARD JADOU

- Il est souvent question du caractère artificiel des gigantesques zones déboisées et des animaux domestiques que l'on y introduit. Or, l'étude des cartes de Ferraris (1800) nous apprend par exemple que plusieurs des espaces ciblés par le projet LIFE Saint-Hubert n'ont été boisés qu'à partir de 1940-1950. En outre, avant l'introduction de l'épicéa, cela faisait des siècles que les sites étaient pâturés par des moutons... Quelle est la norme et l'exception ? Il est important de prendre conscience de l'évolution des attentes sociétales et de l'écart entre les échelles de temps qui régissent les cycles naturels et les hommes.
- Au-delà de 30 mètres, la lisière forestière ne semble plus être utilisée par le Cerf. En dessous de 5 à 10 ha ouverts d'un seul tenant, les espaces ne répondent plus aux conditions de vie de la pie-grièche (3 ha dans le cas du tarier pâtre). La gestion des milieux naturels impliquent nécessairement des choix. Les projets LIFE participent à une politique européenne de conservation de la nature. À ce titre, ils opèrent un arbitrage suivant des objectifs prioritaires qui sont évalués par un cahier des charges « biodiversité » et non « grande faune sauvage ».
- Dans le respect des objectifs prioritaires des projets LIFE, des synergies spécifiquement favorables à la grande faune sauvage sont possibles (pommiers et poiriers sauvages, lisières étagées, ...).
- Dans le cadre du LIFE ELIA (actuellement en cours) 17 chefs de cantonnement sur 22 affirment que la plantation d'essences feuillues sans protection est impossible étant donné la pression excessive de la grande faune sauvage...
- Force est de reconnaître que les projets LIFE provoquent un débat primordial sur les choix de gestion dont dépend notre patrimoine naturel. Ils suscitent des questions importantes, notamment par rapport à la régénération naturelle des feuillus indigènes ou à la qualité de la quiétude en forêt...



Le bouleau pubescent est un des seuls arbre pouvant se développer dans les conditions rigoureuses des sols tourbeux.



Les bonnes pratiques

Les bonnes pratiques

La mise en œuvre des bonnes pratiques sont des opportunités de synergies entre chasseurs, aménagistes forestiers et environnementalistes. Nous en présentons certaines pistes dans l'espoir que les principaux acteurs se les réapproprient et les élargissent aux spécificités et aux opportunités de leurs situations.

DÉVELOPPER LES ZONES FAUCHÉES (IDÉALEMENT AVEC EXPORTATION), AINSI QUE DES BANQUETTES HERBEUSES, NOTAMMENT ENTRE LES CHEMINS ET SENTIERS ET LES BANDES ARBUSTIVES

Proposer des plans de gestion de fauchage avec les titulaires du droit de chasse. Les zones fauchées pourraient être organisées afin de servir de lignes de tir.



LE DÉVELOPPEMENT DE CORDONS ARBUSTIFS EN BORDURE DE FORêt, LE LONG DES CHEMINS ET SENTIERS ET À L'INTÉRIEUR DES GRANDES ZONES OUVERTES

Ces trois types d'aménagement permettraient d'augmenter les effets de lisière et de fournir une nourriture de brout ainsi qu'un écran. L'objectif serait d'assurer un maillage de zones « sécurisées ». À terme, les bandes arbustives pourraient également être utilisées comme barrières naturelles pour le pâturage (concept de bocage).

Le fil rouge :

- Favoriser la régénération naturelle quitte à l'enrichir par semis ou par bouture. Dans tous les cas, veiller à utiliser des plants d'origines locales ;
- Veiller à adapter les plantations aux types de sols. Parmi les essences les plus intéressantes on retrouve le saule à oreillettes pour les milieux humides, le sorbier des oiseleurs, l'aubépine, mais aussi les pommiers et poiriers sauvages... ;
- Veiller à maintenir l'attractivité du regain ligneux. Les « banquettes » extérieures du cordon arbustif pourraient être régulièrement taillées à environ un mètre de hauteur ;



Cordons arbustifs en bordure d'un milieu tourbeux ouvert.

CONTINUER À FAVORISER UN MAXIMUM D'ÎLOTS BOISÉS AVEC UN COUVERT LATÉRAL (MINIMUM 0,3-0,5HA)

À défaut d'îlots feuillus, préserver le plus possible les résineux (non-matures, ou annelés) en attendant leur conversion. Par ailleurs, il est toujours intéressant d'encourager la formation d'un sous-étage et de maintenir simultanément des trouées de régénération dans les forêts feuillues (rôle d'écran).

PRÉVOIR UN MAILLAGE DE ZONES DE QUIÉTUDE

L'ouverture des sites au public doit être le fruit d'une réflexion qui prévoit simultanément la création de zones de quiétude stricte. Dans certains cas, le choix de la configuration des circuits ou des postes d'observation pour le public suffit à protéger des zones stratégiques pour la grande faune sauvage. Par exemple, le caillebotis du Rouge Poncé à St-Hubert traverse seulement 7 ha en périphérie des 40 ha de la boulaise sur tourbe centenaire qui est une remise sûre pour les animaux. Ce caillebotis offre une magnifique promenade au cœur d'un site LIFE tout en préservant les milieux et les animaux des nuisances. En parallèle de ces aménagements, il serait utile d'expliquer et d'insister sur les responsabilités qu'ont les visiteurs par rapport à la qualité de la vie de la grande faune sauvage des sites. Le fil rouge de la démarche explicative (et répressive⁴⁸) serait une proposition de « win-win ». L'aménagement d'infrastructures adéquates permettrait une quiétude suffisante pour la grande faune et en rendrait l'observation possible par les visiteurs avertis et respectueux (notamment en période de brame).

Le LIFE St-Hubert et avec lui le Projet de Gestion Intégrée du Massif de Saint-Hubert (PGISH) ont favorisé grandement la création de larges zones de périmètres fermés en période de brame. La construction d'aires de vision a pu servir de donnant-donnant pour le grand public : le respect de la zone fermée et donc de la quiétude se voyant « récompensée » par la mise en place de structure d'accueil de vision ou d'audition du brame. En a résulté un prélèvement des cerfs mâles plus serein pour les chasseurs. Deux miradors ont d'ailleurs été créés sur les budgets du LIFE St-Hubert exactement dans cette optique. Les Chasses de la Couronne en ont créé deux autres sur des sites restaurés par le LIFE. L'actuel accueil du public et son cantonnement en certains endroits est une résultante directe du LIFE.

Gérard Jadoul

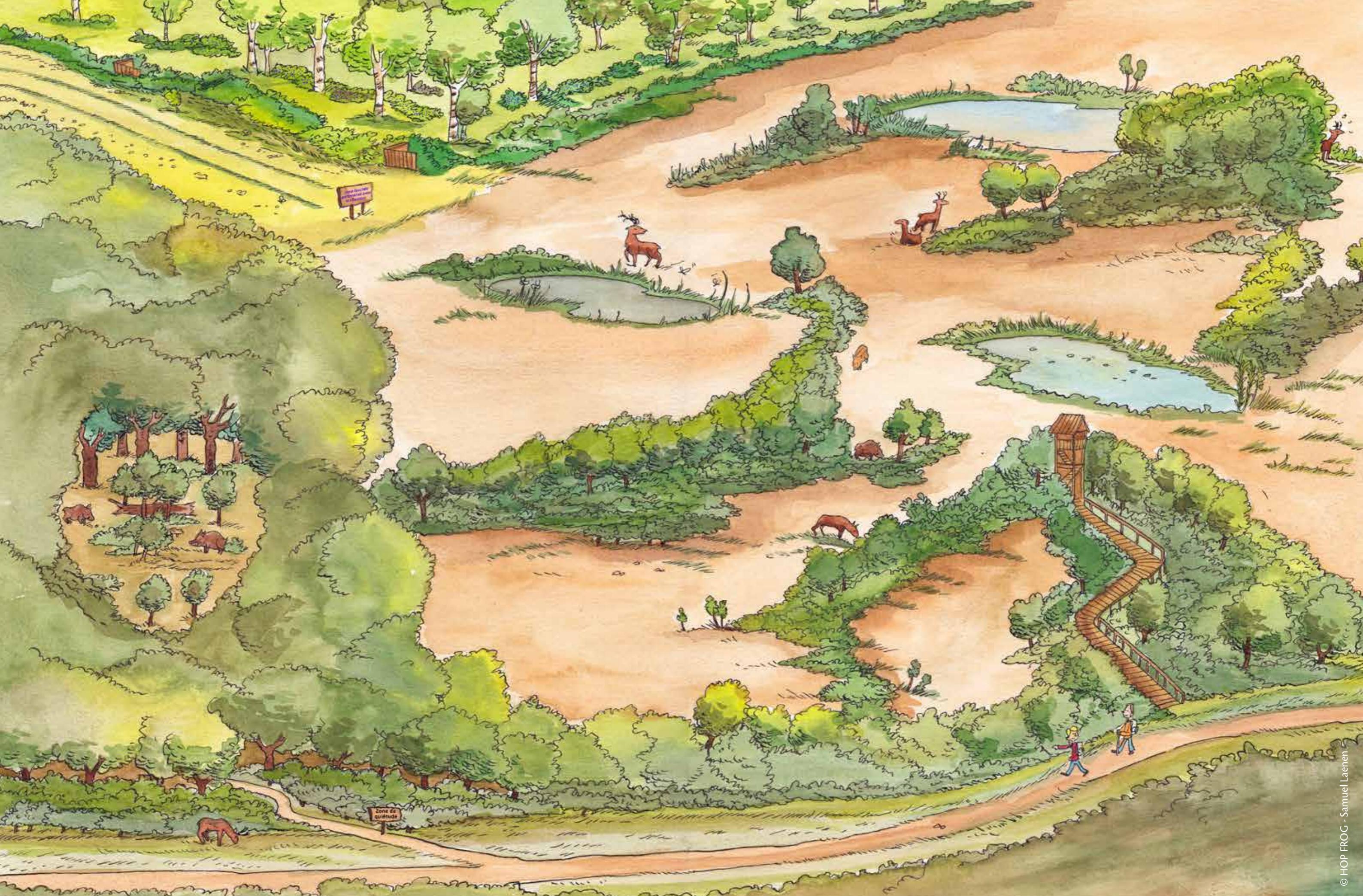
⁴⁸ Le Code forestier prévoit les outils pour faire respecter la quiétude en forêt, l'article 14 notamment : « Le Gouvernement peut temporairement limiter ou interdire la circulation en cas de ... menace pour la faune et la flore, de risque de perturbation significative de la quiétude de la faune ... », mais aussi l'article 35 par exemple qui garantit que la quiétude règne dans les bois et forêts, notamment en interdisant de déranger le comportement des animaux sauvages.

SURVEILLER LE DÉMONTAGE DES ENCLOS DE RÉGÉNÉRATION DANS LES MEILLEURS DÉLAIS ET ASSURER UNE « POST-GESTION »

Chaque mètre carré extrait de la surface utilisable par la grande faune sauvage lui est préjudiciable. En premier lieu, il est important d'utiliser l'ursus avec parcimonie. Dans un deuxième temps, il faut veiller à démonter les installations dès que les arbres et arbustes se développant dans l'enclos ne sont plus sensibles à la dent du gibier. Afin de rendre ces zones intéressantes d'un point de vue alimentaire, il serait intéressant de tailler une partie des pieds d'essences compagnes appétentes au démontage, à plus ou moins 1 mètre de haut (ex. saules, noisetiers). Cette mesure doit bien sûr être envisagée dans une perspective d'équilibre entre le milieu et la grande faune sauvage, et elle ne doit pas compromettre le redémarrage des cycles de régénération naturelle. Le regain végétatif amorcé par cette action permettrait ensuite aux cervidés de jouer leur rôle de paysagistes. La taille récurrente (naturelle) de ces arbustes – sélectionnés à l'origine pour leur appétence et leur tolérance à l'abrutissement – créerait une diversité naturelle de petites zones contenant plus ou moins d'arbres, d'arbustes « bonzaï » et de « micros- » clairières (de quelques mètres carrés).

Par rapport aux enclos de régénération, il apparaît à certains endroits que des clôtures d'un mètre de haut permettent – en ne limitant l'accès que du sanglier – d'obtenir de très beaux résultats de régénération naturelle.







FAVORISER DES ZONES DE QUIÉTUDE : UN CAS CONCRET À SAINT-HUBERT

Le projet LIFE-Tourbières a installé une palissade en bois à Mochamps, en bordure de la fagne restaurée. La palissade permet d'améliorer la quiétude des animaux sauvages. Outre l'écran qu'elle fournit, elle joue également le rôle de barrière en empêchant l'accès à un coupe-feu fauché. Le public et les photographes sont ainsi invités à respecter d'avantage les milieux sensibles et les animaux. En échange: les

lucarnes et le petit toit de la palissade offrent la possibilité d'observer les animaux sauvages qui connaissent leurs « distances de sécurité » par rapport au dérangement humain « organisé ». Un aménagement gagnant-gagnant!





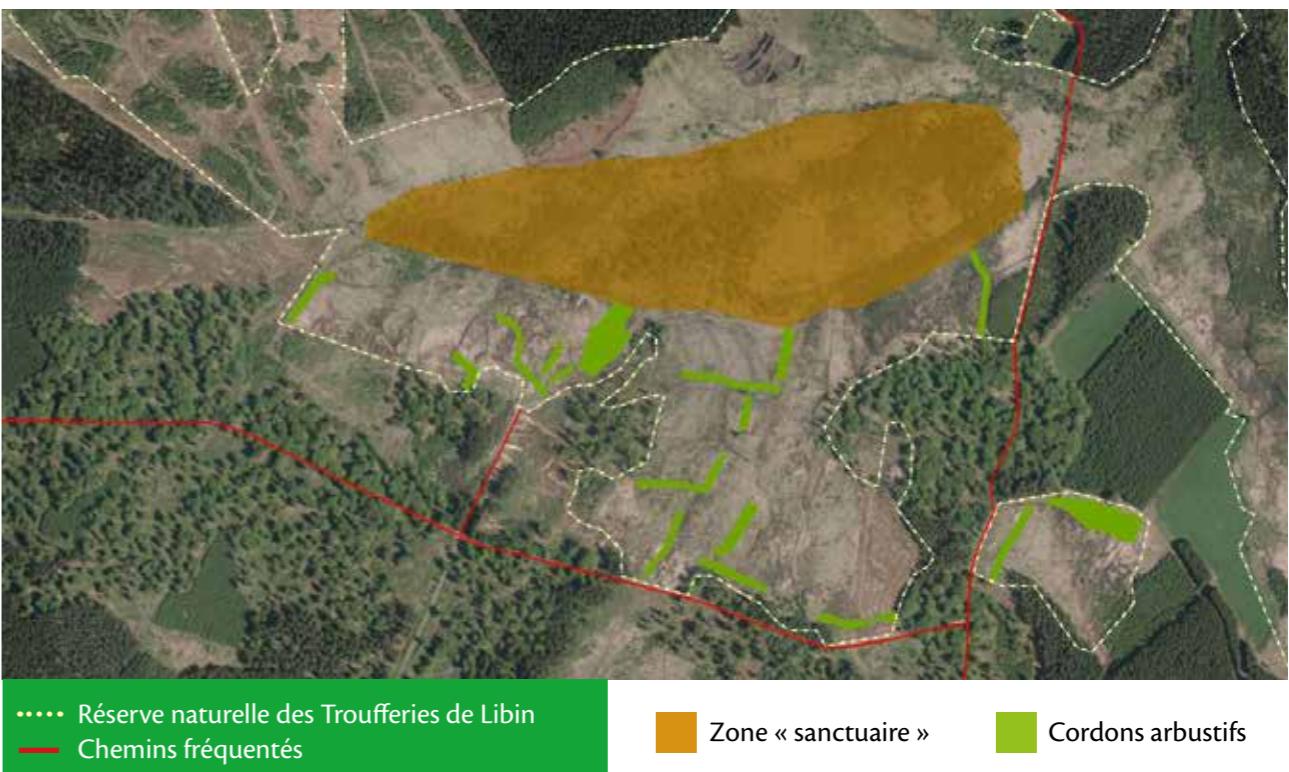
FAVORISER DES ZONES DE QUIÉTUDE : UN CAS CONCRET À LIBIN

Le projet LIFE-Lomme, en collaboration avec l'Université de Liège, la Commune de Libin et le titulaire du droit de chasse, a mis en place un projet pilote « Forêt Faune » sur le périmètre protégé des Troufferies de Libin. Le défi consiste à concilier les objectifs poursuivis par les gestionnaires des milieux naturels (LIFE ensuite DNF) avec le maintien de zones attractives pour la grande faune sauvage, et donc également pour la chasse. L'accent a été mis sur la création de zones de quiétude, via l'installation de cordons et d'îlots

arbustifs. Les cordons devraient permettre aux animaux de profiter de l'intérêt alimentaire de la fagne tout en étant cachés des chemins fréquentés. Ils sont composés d'arbustes feuillus indigènes dont les essences ont été sélectionnées en fonction de trois critères: leur compatibilité avec les milieux, leur capacité à former un écran (pour les arbustes orientés vers les sources de dérangement), leur intérêt alimentaire en tant qu'essence de « brout » (pour les arbustes orientés vers les zones « sanctuaires »). De cette manière

quelques 2 km de cordons arbustifs de 12 mètre de large en moyenne ont été plantés ou bouturés (pour une surface de près de 3 ha). Ils seront protégés par une clôture électrique pendant environ 6 ans grâce au partenariat du propriétaire (la Commune de Libin) et du chasseur. Le projet pilote a notamment pour ambition d'aider à mettre en place le cadre du partenariat via

une charte de gestion et de chasse durable entre le propriétaire et l'actuel locataire-chasseur. Le LIFE Lomme espère ainsi contribuer à la création de nouveaux outils et de nouvelles dynamiques en faveur d'une meilleure intégration de la grande faune sauvage dans la gestion des milieux naturels et forestiers.



Crédits photographiques

- Couverture avant : Gérard Jadoul
- Couverture arrière : LIFE-Plateau des Tailles
- Pierre-Olivier Bouillon : page 31
- Pascal Ghiette : page 22 (bas droit)
- Roger Herman : pages 30, 32
- Hop Frog : pages 64-65
- Gérard Jadoul : pages 1, 4-5, 24, 26-27, 29, 33, 37, 38-39, 40, 42, 46, 47, 48, 51, 53, 56, 61, 62-63
- Jonik : page 45 (droite)
- Valéry Laverdure : page 41
- Philippe Mahaux : page 35
- Annick Pironet : pages 6-7
- Willow : pages 39 (droite et bas)
- LIFE-Hautes fagnes : pages 22 (bas gauche et milieu droit)
- LIFE-Plateau des Tailles : pages 8-9, 13, 14-15, 17, 18 (haut), 22 (haut et milieu gauches), 23, 44, 55, 57
- LIFE-Lomme : pages 2-3, 10, 12, 18 (bas), 19, 20-21, 22 (haut droit), 23 (bas), 39, 45 (gauche), 49, 58-59, 60, 66, 67, 68-69





Rédaction

Bouillon Pierre-Olivier, European Studies Unit, Université de Liège

Supervision - Editeur responsable :

Cristofoli Sara, Projet LIFE-Lomme - Libin

Comité de relecture :

Thierry de l'Escaille, European Landowners' Organization

Manuel de Tillesse, Faune et Biotopes

Gérard Jadoul, projets LIFE-Tourbières et LIFE-Elia

Alain Licoppe, Cellule « faune » de la Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement (Service public de Wallonie)

Denis Parkinson, projets LIFE-Plateau des Tailles et LIFE-Ardenne Liégeoise

Benoît Petit, Royal Saint-Hubert Club de Belgique

Graphisme et Impression :

Excelle Print, Stavelot

Cette publication a été réalisée avec le soutien de la Wallonie et de l'Instrument Financier pour l'Environnement de la Communauté européenne.

